

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU FÉDÉRAL
N° 07/2026
11 JUIN 2026
AU SIÈGE DE LA FÉDÉRATION ET VISIOCONFÉRENCE

Présidence Jean GRACIA

Présents Mame-Ibra ANNE (Visio), Frédéric BURLETT, Dominique CARLAC'H, Odile DIAGANA, Emmanuelle JAEGER, Kévin LEGRAND, Serge MOTTIER, Nicolas PARÉSY, Béatrice PFAENDER, Caroline PUJOL

Excusés Aude CLAVIER (pouvoir à Mame-Ibra ANNE),

Assistent Jean-Marc BÉRAUD (Président du CNL), Frank BIGNET (DTN), Christophe HALLEUMIEUX (DG Délégué, Visio), Jérôme VILLON (DG), Thierry COLLIGNON (Visio), Fabrice DUBUISSON (Président du CNDP).

- Début de réunion à 10h00 -

1. Ouverture de la réunion

Jean GRACIA accueille tous les membres du Bureau fédéral présents.

Nicolas PARESY, Secrétaire général, propose les validations :

→ **Validation de l'ordre du jour.**

→ **Validation du procès-verbal du Bureau exceptionnel du 19/05/26**

Le Secrétaire général remercie les membres du Bureau pour l'envoi de leur synthèse d'intervention, permettant la diffusion rapide du compte-rendu. Ainsi le procès-verbal du Bureau fédéral du 7 mai 2026 a fait l'objet d'une validation grâce à consultation par mail et une mise en ligne sur le site fédéral dès le 21 mai.

2. Intervention du Président – Jean GRACIA

1. Agenda du président

Date	Lieu	Description
08-mai	Visioconférence	Webinaire European Athletics : Candidatures élections Conseil
9-mai	Neuf-Brisach	Championnats de France de Marche Nordique
11-mai	Melun	Déjeuner avec Jean-François Parigi, Président Conseil départemental 77
11-mai	FFA	Commission Achats
13-mai	Visioconférence	Groupe de travail Licence
13-14 mai	Briançon	Visite équipe de France de Trail / Montagne en stage
15-mai	Bressuire	Obsèques de Gabriel Erckelbout
17-mai	Montreuil	Championnats de France des clubs Elite 1

18-mai	Visioconférence	Groupe de travail Running
19-mai	Paris	Déjeuner avec Yann Le Moenner, Directeur Marathon de Paris (ASO)
20-mai	Visioconférence	Webinaire CNOSF : Protection de la catégorie féminine
20-mai	FFA	Réunion du Groupe de travail des Clubs d'élite
20-mai	FFA	Rencontre avec Bruno Sion, Directeur général SVIF
20-mai	FFA	Rencontre avec notre avocat fiscaliste
20-mai	FFA – Visioconférence	Réunion du Groupe de travail Gouvernance
21-mai	FFA	Commission nationale de Marche
21-mai	FFA	Rencontre avec une délégation de Taïwan
23-mai	Redon	Finale Equip'Athlé
24-mai	Roland Garros	Rencontre avec Laurent-Eric Le Lay, Directeur des sports FTV
26-mai	Visioconférence	Webinaire World Masters Athletics : Transgenres et Contrôle inopinés
27-mai	FFA – Visioconférence	Assemblée générale SCIC France Athlétisme
27-mai	FFA – Visioconférence	Comité de prévention dopage
28-29 mai	FFA – EBS	Réunion du Comité directeur
30-mai	Monaco	European Challenger Championships
31-mai	Rabat	Meeting Diamond League de Rabat
1 ^{er} juin	FFA – Visioconférence	Comité de sélection : Birmingham 2026 (10000m) et Ames 2026
1 ^{er} juin	Neuilly-sur-Marne	Départ du Paris – Colmar – Crédit Mutuel
02-juin	Visioconférence	Conseil national des Ligues
02-juin	Visioconférence	Commission nationale du Running
4-5 juin	Bruxelles	Réunion des partenaires du Bureau des Comités Olympiques
09-juin	Paris	Assemblée générale du Comité Paralympique et Sportif Français
09-juin	Visioconférence	Conseil national des Comités départementaux
10-juin	FFA – Visioconférence	Groupe de travail Licence

Précisions du Président sur son agenda

8 mai : Le Président a participé à un webinaire organisé par European Athletics expliquant aux fédérations le processus des prochaines élections. Les candidates et candidats seront contrôlés par une société en vue de certifier leur honorabilité et absence de conflit d'intérêt.

9 mai : la présence du Président a été appréciée aux Championnats de France de Marche Nordique. Un support plus important des services fédéraux est à définir lors de ces compétitions qui ne sont pas de niveau 1.

11 mai : Déjeuner avec le Président du Conseil départemental de Seine et Marne, avec lequel nous aurons une convention.

13-14 mai : le Président s'est rendu à Briançon pour assister au stage de l'Equipe de France de Trail et de Courses en montagne. Il souligne l'excellent état d'esprit de cette équipe et sa cohésion.

17 mai : le Président félicite à nouveau le club Bordeaux Athlétisme, vainqueur des Championnats de France des clubs Elite 1 de cette édition à Montreuil, ainsi que sa présidente Caroline PUJOL.

20 mai : Le Président a rencontré l'agence de voyage avec laquelle nous travaillons actuellement en présence de Frédéric BURLETT. Une application a été créée permettant à chacun de faire ses réservations en ligne, permettant une meilleure fluidité et traçabilité, au moins pour les membres du Bureau et ou du Comité directeur. Les tarifs sont bien maîtrisés, notamment pour les groupes.

20 mai : le Président a assisté à la réunion plénière de la Commission nationale de marche.

23 mai : Equip'Athlé à Redon. Jean GRACIA souligne le fort impact de la présence du Président de la Fédération et/ou d'un élu du Comité directeur et/ou de la DTN lors de ces événements. Un stand a été tenu sur la prévention des Violences Sexuelles et Sexistes.

26 mai : un webinaire de World Masters Athletics a traité de la situation des transgenres et de contrôles inopinés. Le Président précise qu'en France, pour les compétitions non inscrites au calendrier WA, nous nous fierons à la carte d'identité (sexe F ou M) en matière de transgenre.

31 mai : lors du Meeting Diamond League à Rabat, le Président de la FFA a pu partager avec la Fédération marocaine sur la formation des entraîneurs.

1^{er} juin : Jean GRACIA a assisté au départ du Paris Colmar Crédit Mutuel à la marche, qui comptait 31 concurrents.

ECHANGES

Emmanuelle JAEGER approuve la nouvelle procédure avec l'agence de voyage SVIF pour les réservations de groupe, mais se dit plus réservée pour les réservations individuelles en raison des tarifs appliqués.

Serge MOTTIER interroge le Président sur les tensions qui semblent exister au sein de la Commission nationale de la marche, notamment à la suite de plusieurs revendications portées par les pratiquants de la marche nordique.

Nicolas PARÉSY précise que les principales demandes exprimées par la Commission Nationale de la Marche portent sur trois sujets. La première concerne l'organisation de deux Championnats de France distincts de marche nordique. La deuxième vise à créer un titre spécifique de Champion de France Senior de marche nordique. Enfin, la commission s'interroge sur les évolutions à venir du dispositif de labellisation des épreuves.

Jean GRACIA rappelle qu'il n'est pas favorable à la création de deux Championnats de France distincts. Il considère que la Fédération doit poursuivre un objectif de rationalisation et d'optimisation de ses organisations sportives. Il estime en revanche qu'une réflexion doit être engagée afin d'améliorer l'organisation et la valorisation du Championnat de France de marche nordique. Concernant les évolutions de la labellisation des courses, ce sujet sera traité notamment avec le Comité Consultatif des Organisateurs.

Concernant la demande de création d'un titre spécifique de Champion de France Senior, Kevin LEGRAND rappelle que les règlements actuellement applicables à la marche nordique sont construits selon les mêmes principes que ceux du running. Les classements sont établis à partir de la performance réalisée, sans distinction d'âge pour l'attribution du titre principal. Ainsi, le titre de Champion de France est attribué au premier concurrent du classement général, quelle que soit sa catégorie d'âge. Les règlements actuels ne prévoient donc pas de classement spécifique permettant l'attribution d'un titre distinct de Champion de France Senior.

Abordant enfin la question des labels, Jean GRACIA indique qu'il n'est pas envisagé de faire évoluer le dispositif pour la seule marche nordique. Il rappelle que la réforme des labels fait actuellement l'objet d'une réflexion globale menée dans le cadre d'un groupe de travail fédéral. Les évolutions qui pourraient être retenues concerneront l'ensemble des disciplines et devraient entrer en vigueur à compter du début de la saison 2027.

Pour clore sur ce sujet, Jérôme VILLON confirme Adrien TARENNE en tant que salarié attaché à cette commission.

→ Le Bureau fédéral ne valide pas la création de 2 championnats de France de marche nordique; l'un pour les courses longues, l'autre pour les courses courtes.

→ Le Bureau fédéral maintient le système actuel de classement au Championnat de France de marche nordique sans mise en place d'un classement spécifique aux seniors.

→ Le Bureau fédéral maintient le système actuel de labellisation des courses pour la saison 2026-27

2. Honorabilité des dirigeants

Le Président rappelle qu'une procédure est en place afin que les clubs déclarent leurs encadrants lors de leur affiliation ou ré affiliation à la Fédération.

Un état extrait du SI-FFA permet de lister les clubs comprenant leur nombre de licenciés et le nombre d'encadrants déclarés. On note un nombre élevé de clubs qui n'accomplissent pas cette déclaration ou dont le nombre d'encadrants déclarés n'est pas en adéquation avec le nombre de leurs athlètes, notamment pour les catégories jeunes.

Frank BIGNET précise que c'est une obligation imposée par l'Etat puisqu'elle fait partie du Contrat de délégation.

→ Une circulaire sera établie sans délai pour rappel aux clubs de leurs obligations. Une suite sera donnée pour les comités départementaux et les ligues.

→ Création d'un groupe de travail sur le moyen de mieux travailler et communiquer sur ce sujet.

→ Le Président Jean GRACIA interviendra en début du webinaire sur la pré-saisie des licences le LUNDI 15 JUIN pour un rappel aux clubs.

3. Intervention de la Présidente déléguée Emmanuelle JAEGER en charge du développement fédéral

1. Suivi du Plan de Développement

La Présidente déléguée rappelle avoir adressé récemment un courriel à l'ensemble des Vice-présidents afin de leur demander d'assurer un suivi étroit des actions relevant du Plan de Développement fédéral.

Elle souligne l'importance pour chaque Vice-président de veiller à ce que les commissions placées sous leur responsabilité travaillent effectivement sur les actions identifiées dans le cadre du Plan et de s'assurer de leur présence régulière aux réunions des commissions concernées. Elle insiste également sur la nécessité pour les commissions de solliciter leurs élus référents afin de garantir un pilotage politique cohérent des travaux engagés.

Concernant plus particulièrement l'axe relatif à l'animation et au développement des territoires, elle indique coordonner actuellement les travaux menés avec Serge MOTTIER, Jean-Marc BERAUD et Fabrice DUBUISSON. Ces échanges ont permis d'engager un travail préalable visant à élaborer une fiche de référence précisant les missions respectives des Comités départementaux, des Ligues régionales et de la Fédération, dans une logique de clarification des rôles et de complémentarité des actions.

2. Stratégie Running

La Présidente déléguée présente les dernières évolutions observées au sein de l'écosystème du running, marqué par une dynamique mondiale particulièrement forte et par l'émergence d'innovations technologiques majeures.

Elle évoque notamment les nouvelles applications de l'intelligence artificielle dans l'organisation et l'expérience des événements, qu'il s'agisse de l'amélioration de l'expérience spectateur, de l'optimisation de la gestion des bénévoles ou encore de l'accompagnement des organisateurs dans leurs prises de décision.

Elle souligne la nécessité pour la Fédération et les clubs de s'acculturer à ces évolutions et d'accompagner également les clubs dans l'appropriation de ces nouvelles technologies afin de demeurer attractifs et en phase avec les attentes des pratiquants.

Paradoxalement, alors que le running connaît un essor sans précédent, les études récentes mettent en évidence une augmentation préoccupante de la sédentarité chez les jeunes, en particulier dans la tranche d'âge des moins de 16 ans. Elle rappelle que cette situation constitue un enjeu majeur pour la Fédération et qu'un travail spécifique devra être poursuivi afin de favoriser l'activité physique des plus jeunes.

Elle informe également le Bureau de l'organisation prochaine, sous l'égide de World Athletics, de championnats du monde de course sur tapis de course au sein des salles de sport. Cette initiative illustre les nouvelles formes de pratique qui émergent et présente certaines similitudes avec les réflexions actuellement conduites par la Fédération dans le cadre du projet de Championnat de France du 5 km.

Enfin, elle rappelle les principaux chantiers actuellement engagés dans le cadre de la stratégie running :

- la négociation d'un partenariat avec Strava ;
- la structuration du réseau des commissions running territoriales ;
- la conduite d'une étude relative à la réglementation applicable à la sécurité des courses hors stade.

3. Retour sur les Championnats d'Europe Off-Road en Slovénie

La Présidente déléguée fait un retour sur sa participation aux Championnats d'Europe Off-Road en Slovénie en qualité de cheffe de délégation de l'Équipe de France.

Sans revenir sur les résultats sportifs qui seront présentés plus en détail par le Directeur Technique National, elle souhaite mettre en avant plusieurs éléments ayant contribué aux excellentes performances de la délégation française : la forte cohésion du collectif, l'état d'esprit exemplaire des athlètes ainsi que la qualité de l'encadrement mobilisé autour de l'équipe.

Elle souligne également la place grandissante occupée par l'Équipe de France au sein de l'écosystème international du trail et de la course en montagne, discipline dans laquelle les performances françaises confirment une dynamique particulièrement positive.

Enfin, elle attire l'attention du Bureau sur l'importance de renforcer les liens entre les athlètes du trail et la Commission des Athlètes de Haut Niveau afin de garantir une meilleure représentation de leurs spécificités et une prise en compte renforcée de leurs attentes au sein de la gouvernance fédérale.

ECHANGES

Caroline PUJOL indique que les travaux de recherche conduits dans le domaine de la nutrition présentent également un intérêt pour les disciplines du running et du demi-fond, ainsi que pour les entraîneurs de clubs. Elle estime qu'il serait intéressant de prévoir des modalités de

communication permettant de diffuser ces informations auprès des entraîneurs afin de favoriser leur montée en compétences.

Par ailleurs, elle s'interroge sur les partenariats que la Fédération pourrait développer avec les salles de sport.

En réponse, **Emmanuelle JAEGER** indique que World Athletics a conclu un partenariat avec TECHNOGYM, fabricant d'équipements de fitness et notamment de tapis de course. Dans ce cadre, des challenges impliquant des salles de sport sont organisés. Elle souligne que cette activité est en plein développement et qu'elle ne peut être ignorée par la Fédération, laquelle peut y voir un nouveau levier de développement.

Dominique CARLAC'H confirme cette analyse et indique que, dans le cadre des travaux de la commission prospective du CNOSF, deux évolutions majeures ont été identifiées. La première est une « plateformisation » du sport, avec l'émergence de plateformes telles que Strava ou Zwift, permettant de fédérer des communautés de pratiquants et de mettre en relation des sportifs situés dans des lieux différents. La seconde est une hybridation de l'offre sportive, se traduisant par le développement d'offres différenciées destinées à répondre aux attentes de nouveaux pratiquants et à prendre en compte les effets générationnels, avec des modes de pratique de plus en plus diversifiés selon les publics concernés.

Serge MOTTIER s'interroge sur la possibilité, pour ses plateformes d'organiser des compétitions et de délivrer des titres de champions, notamment dans le cadre des pratiques développées par certaines plateformes.

Franck BIGNET rappelle que seules les fédérations délégataires sont habilitées à délivrer des titres de champion de France.

Sur le plan de la santé et de la sécurité des manifestations running, **Fabrice DUBUISSON** soulève les difficultés rencontrées par les organisateurs pour satisfaire aux obligations réglementaires. Il évoque notamment les contraintes liées à la présence obligatoire de dispositifs de secours assurés par des organismes tels que la Croix-Rouge ou la Protection civile. Il souligne également les difficultés rencontrées concernant les exigences relatives à la mobilisation des forces de police ainsi qu'à la présence de médecins sur les courses.

4. Bilan du processus d'attribution des Championnats de France de niveau 1

Le Président, Jean GRACIA, présente un premier bilan de la nouvelle méthodologie d'attribution des championnats de France de niveau 1. Il estime que cette évolution constitue une première étape positive, tout en considérant que le dispositif demeure perfectible et nécessite plusieurs ajustements.

Il souligne en premier lieu la nécessité de mettre à disposition des candidats, très en amont du lancement de la procédure, un cahier des charges détaillé. Celui-ci permettrait à chaque candidat de constituer un dossier sur une base identique, facilitant ainsi l'analyse et la comparaison des candidatures.

Il insiste ensuite sur l'importance de définir des critères d'éligibilité précis. Ces critères doivent permettre aux candidats d'évaluer dès l'origine leur capacité à accueillir l'événement et, le cas échéant, de renoncer à une candidature qui ne satisferait pas aux exigences requises. Ces critères pourraient notamment porter sur les garanties financières, les conditions d'accueil de la presse et des partenaires, les capacités d'hébergement des athlètes, la rotation géographique de l'implantation, la disponibilité des espaces de travail et de réunion nécessaires à l'organisation de la compétition etc...

Jean GRACIA évoque également l'opportunité de mettre en place une étape intermédiaire dans le processus d'attribution. Cette phase, qui pourrait prendre la forme d'une validation préalable par le Bureau fédéral, permettrait d'écarter les candidatures ne répondant manifestement pas aux critères d'éligibilité avant leur présentation finale.

Enfin, il souligne l'importance de pouvoir proposer d'autres manifestations fédérales aux candidats non retenus afin de valoriser leur engagement et de maintenir leur intérêt pour l'organisation d'événements fédéraux.

ECHANGES

Dominique CARLAC'H considère que la clarification et la rationalisation des critères d'attribution contribueront à une meilleure acceptation des décisions prises par la Fédération.

Serge MOTTIER propose que, lors des prochains championnats de France, l'ensemble des membres du Comité directeur soit invité à visiter le site de compétition. Cette démarche permettrait aux décideurs de mieux appréhender les contraintes logistiques, techniques et organisationnelles liées à l'événement et de se prononcer ultérieurement sur les candidatures en disposant d'une vision plus complète des exigences associées à l'organisation d'un championnat de France.

Il suggère également que l'organisateur retenu pour l'année N+1 soit systématiquement invité aux championnats de l'année N. Cette mesure permettrait de faciliter la transmission d'expérience et l'appropriation des enjeux organisationnels. Selon lui, ce principe pourrait être appliqué à l'ensemble des championnats de France de niveau 1.

Abordant la composition du groupe chargé de l'évaluation des candidatures, **Frédéric BURLETT** estime que celui-ci pourrait être élargi à d'autres profils. Il suggère notamment d'y associer un membre du pôle financier de la Fédération afin d'apporter une expertise sur l'analyse des garanties et ressources financières présentées par les candidats. Il propose également la présence d'un représentant des athlètes afin d'évaluer les conditions offertes aux compétiteurs, tant en matière d'échauffement que de déroulement de la compétition.

Kevin LEGRAND tient à préciser que l'ensemble de la présentation soumise au Comité directeur a été élaboré avec le service Organisation de la Fédération. Il souligne que les éléments présentés reposent sur des données factuelles et objectives, recueillies selon une méthodologie identique pour l'ensemble des candidatures. Il insiste sur le fait que ce travail a été conduit par les services fédéraux dans un souci de neutralité, sans considération politique,

afin de garantir la plus grande transparence dans l'analyse des dossiers et de permettre au Comité directeur de prendre sa décision sur la base d'éléments objectivés et comparables.

Serge MOTTIER souligne qu'il demeurera difficile d'obtenir des engagements fermes de la part des collectivités territoriales au stade de la candidature, celles-ci n'étant généralement disposées à confirmer leur soutien qu'une fois l'organisation attribuée.

Emmanuelle JAEGER considère néanmoins qu'un travail d'acculturation auprès des collectivités territoriales est nécessaire. Elle estime que celles-ci doivent être davantage sensibilisées aux enjeux et aux retombées des grands événements sportifs. La communication institutionnelle de la Fédération doit ainsi permettre aux collectivités de mieux appréhender l'impact économique généré par l'accueil d'un championnat et les inciter à soutenir plus activement les candidatures, notamment au travers d'engagements financiers formalisés.

Jean GRACIA partage cette analyse et souligne que le pôle institutionnel de la Fédération devra poursuivre et renforcer son action auprès des villes et des collectivités afin de favoriser leur implication dans les projets de candidature.

5. Intervention du Trésorier général Frédéric BURLETT

1. Placements financiers

Dans un contexte de trésorerie durablement positive et en progression, résultant à la fois des excédents de fonctionnement dégagés pour la reconstitution des fonds propres et des encaissements liés au dispositif PPS, le Trésorier général présente la stratégie de placements financiers envisagée.

L'objectif est d'optimiser la rémunération des excédents de trésorerie tout en préservant intégralement le capital, grâce à des placements sans risque répartis sur différents supports et horizons de placement.

Il précise que les placements de plus longue durée pourront être réalisés sur des supports obligataires, avec des échéances pouvant aller jusqu'à quinze ans, tandis que les disponibilités à plus court terme seront orientées vers des SICAV monétaires ou des comptes à terme. Les rendements actuellement envisagés pourraient atteindre près de 4 % pour les placements de long terme et environ 2 % pour ceux dont la durée est inférieure à douze mois.

Cette stratégie devrait permettre de générer environ 100 000 € de produits financiers en 2026 et près de 240 000 € en 2027.

Le Trésorier général indique également qu'une renégociation a été menée avec le Crédit Mutuel afin d'améliorer la rémunération des soldes créditeurs de trésorerie, dont le taux est passé de 0,95 % à 1,45 %.

Enfin, il informe les membres du Bureau fédéral qu'un rendez-vous a été programmé avec la Caisse d'Épargne et qu'une rencontre avec un autre établissement bancaire est également envisagée afin de poursuivre la mise en concurrence des partenaires financiers de la Fédération.

ECHANGES

Emmanuelle JAEGER s'interroge sur l'opportunité de consulter d'autres établissements financiers, notamment des banques d'affaires, afin d'évaluer les solutions susceptibles d'offrir un meilleur rendement pour les excédents de trésorerie de la Fédération. Elle observe que le taux présenté par le trésorier lui paraît relativement faible au regard d'un engagement de placement sur une durée de quinze ans. Elle estime qu'il est possible d'obtenir de meilleures performances financières sans prendre de risques inconsidérés, notamment au travers de produits reposant sur une répartition sécurisée des risques.

Nicolas PARÉSY réagit à l'hypothèse de solliciter le Comité directeur sur cette question. Selon lui, il ne s'agit pas d'un engagement irréversible dans la mesure où ce type de placement peut être débloqué de manière anticipée sans pénalité. Il considère dès lors qu'une telle décision ne constitue pas une contrainte pour les futures équipes dirigeantes et qu'il n'y a pas lieu de solliciter le Comité directeur. **Béatrice PFAENDER** confirme qu'aucune disposition réglementaire n'impose de soumettre à l'approbation du Comité directeur la décision de réaliser un placement financier de long terme

Jean GRACIA souligne pour sa part que l'objectif d'un placement à long terme est de garantir l'immobilisation d'une partie de la trésorerie à hauteur des fonds propres de la Fédération. Une telle démarche vise à sécuriser durablement la situation financière de l'institution et à assurer sa pérennité à long terme.

2. Point d'avancement du budget révisé 2026

Le Trésorier général indique que les travaux d'élaboration du budget révisé 2026 sont en cours. Depuis le 18 mai 2026, plusieurs réunions d'information, d'analyse et d'échanges se sont tenues entre le Groupe budget, les responsables de pôles et les élus référents. La réunion de synthèse destinée à finaliser les arbitrages budgétaires est programmée le 15 juin 2026.

L'objectif demeure de présenter un projet de budget révisé au Bureau fédéral du 9 juillet 2026. À la suite de l'actualisation de l'atterrissage budgétaire 2026, une enveloppe complémentaire de 1 570 000 € a pu être mise à disposition des responsables de projets. Cette marge de manœuvre résulte principalement de la réévaluation des recettes liées au dispositif PPS ainsi que des bonnes performances enregistrées sur la billetterie du Meeting de Paris. Le Trésorier souligne par ailleurs la bonne maîtrise globale des dépenses constatée à ce stade de l'exercice.

À l'issue des différentes réunions d'arbitrage, les demandes exprimées par les responsables de projets se sont toutefois révélées supérieures à l'enveloppe disponible. Le Groupe budget devra donc procéder à de nouveaux arbitrages afin de respecter l'objectif d'excédent de 1 500 000 € adopté par l'Assemblée générale de Saint-Brieuc.

À titre d'information, le montant prévisionnel du budget révisé 2026 s'établit à environ 33,3 M€.

ECHANGES

Caroline PUJOL indique qu'en tant qu'élue, elle n'a pas eu la possibilité d'intervenir suffisamment en amont dans le processus budgétaire avec les services fédéraux afin de contribuer à l'identification et à la définition des besoins liés aux différents projets. Elle estime que, dans le cadre de la préparation du budget 2027, une association plus précoce des élus devra être recherchée afin de permettre une meilleure prise en compte des orientations et des besoins exprimés par les différents secteurs d'activité.

Nicolas PARÉSY partage cette analyse et souligne le rôle essentiel des vice-présidents dans le suivi des travaux conduits au sein des différents pôles de la Fédération. Il estime que ceux-ci doivent s'impliquer pleinement dans l'élaboration budgétaire afin de s'assurer que les actions proposées par les salariés sont cohérentes avec les orientations du plan de développement fédéral. Il souligne également la nécessité de vérifier l'adéquation entre les projets portés par les pôles et les demandes formulées par les différentes commissions fédérales.

Jean GRACIA rappelle que les demandes émanant des commissions n'ont vocation à être examinées que si elles s'inscrivent dans les objectifs et les priorités définis par le plan de développement fédéral et le Projet de Performance Fédéral.

6. Vie des clubs par la Vice-présidente Caroline PUJOL et le Président de la Commission des clubs Thierry COLLIGNON

Labellisation – création d'un 6^e domaine

Thierry COLLIGNON président de la Commission Nationale des Clubs a présenté l'évolution du dispositif de labellisation des clubs, avec la création d'un sixième domaine dédié à la performance sociétale.

Ce nouveau domaine vise à valoriser l'engagement des clubs dans des thématiques telles que l'éthique, l'inclusion, la lutte contre le dopage, l'éco-responsabilité, la féminisation et l'implication dans la vie fédérale et territoriale

Issu d'un travail engagé depuis 2025, ce projet repose sur la mise en place de critères objectifs permettant d'évaluer les actions menées par les clubs dans ces différents domaines. Cette évolution, s'inscrit dans le cadre du plan de développement de la fédération et participe à la reconnaissance du rôle des clubs en tant qu'acteurs sociaux et citoyens.

Il convient maintenant d'affiner les différents critères pour évaluer ce domaine.

ECHANGES

Jean GRACIA fait part de ses interrogations sur le fonctionnement actuel de la labellisation. Indépendamment du sixième domaine consacré à la performance sociétale, il estime que le processus présente certaines limites dans la mesure où les clubs ne sont pas réellement acteurs de la démarche. En effet, la labellisation est aujourd'hui attribuée de manière automatique sur la base d'un traitement informatique, sans intervention directe des clubs. Il souligne que certains clubs ne comprennent pas toujours les raisons pour lesquelles ils obtiennent ou non un label et que d'autres n'utilisent pas cette reconnaissance dans leur communication ou leur développement.

Il s'interroge également sur l'efficacité du dispositif d'aide financière associé à la labellisation, dont les montants peuvent apparaître limités. À ce titre, il évoque la possibilité de rapprocher, voire de fusionner, l'aide à la labellisation et l'aide aux clubs afin de renforcer l'impact du dispositif.

Nicolas PARÉSY suggère l'instauration d'une aide financière minimale garantie pour les clubs labellisés. Il souligne toutefois qu'une telle mesure nécessiterait une évaluation préalable de son coût afin d'en mesurer les conséquences budgétaires.

Caroline PUJOL propose que les clubs soient amenés à déposer volontairement une demande de labellisation afin que la Fédération procède à l'étude de leur dossier. Elle souligne par ailleurs qu'il existe une véritable attente des clubs sur ce sujet. Selon elle, le label constitue un outil de valorisation reconnu, notamment auprès des collectivités territoriales, et peut représenter un soutien financier significatif pour certains clubs au regard de leur taille et de leurs moyens.

Thierry COLLIGNON estime qu'une démarche officielle pourrait être engagée par l'intermédiaire du président du club. Cette formalisation permettrait à certains clubs de mieux appréhender les bénéfices de la labellisation et de s'engager davantage dans le dispositif. Il considère toutefois qu'un renforcement de la communication demeure indispensable pour favoriser l'adhésion des clubs.

Caroline PUJOL suggère que la Fédération adresse aux collectivités territoriales un courrier valorisant les clubs labellisés de leur territoire. Une telle démarche permettrait de renforcer la reconnaissance institutionnelle des clubs et de donner davantage de visibilité au label fédéral.

Concernant le sixième domaine de labellisation consacré à la performance sociétale des clubs, **Emmanuelle JAEGER** salue le travail réalisé par la Commission nationale des clubs ainsi que par l'ensemble des acteurs ayant contribué à cette réflexion transversale. Elle estime toutefois que certains indicateurs retenus présentent un caractère trop statique et ne permettent pas suffisamment de valoriser les progrès accomplis par les clubs. À titre d'exemple, elle considère qu'il serait plus pertinent de mesurer le nombre de personnes entrant en formation plutôt que le seul nombre de personnes déjà formées, afin de mieux mettre en évidence les dynamiques de progression. Elle regrette également qu'en matière d'écologie, il n'y ait pas davantage d'indicateurs ; la signature de Chartes existantes définies par le Ministère sur cet aspect n'a par exemple pas été prise en compte.

En matière de labellisation des clubs, **Jean GRACIA** demande qu'une réflexion soit engagée afin d'étudier la possibilité d'intégrer une démarche d'inscription des clubs ou d'analyse de leur structure dans le dispositif de labellisation.

→ Le président souligne la nécessité d'aboutir rapidement à une version finalisée du projet. Il propose que des membres du Bureau fédéral s'associent au groupe de travail : **Frédéric BURLETT** (Trésorier général), **Béatrice PFAENDER** (CSR) et **Nicolas PARESY** (SG). Il souhaite que le sujet de la labellisation puisse être définitivement stabilisé.

7- Intervention de la Vice-présidente Dominique CARLAC'H

Dominique CARLAC'H intervient sur deux points :

1. Le CNOSF

- Une "Fondation pour un sport sans violence" a été créée pour aider les fédérations les plus modestes à instruire les dossiers de violences sexistes et sexuelles.
- L'Assemblée générale du CNOSF aura lieu le 30 juin 2026. Trois tables rondes auront pour thèmes un CNOSF fort, utile et moderne. Dominique CARLAC'H présidera la table ronde CNOSF moderne.

2. L'ANS

Dominique CARLAC'H évoque l'intervention de la nouvelle Directrice générale Marie-Cécile TARDIEU qui a rappelé les priorités immédiates de l'Agence : conduire les arbitrages budgétaires nécessaires dans un contexte de surgel et de nouvelles demandes (Grands Evènements Sportifs Internationaux-GESI- et besoins fédéraux) : engager la transformation de l'Agence et assurer la continuité de son activité.

8. Vie sportive par le Vice-président Kevin LEGRAND

1.Point sur le Championnat de France de 5km

Dates : Le projet des Championnats de France du 5 km était initialement prévu le samedi 19 décembre. Une réflexion a été menée sur l'opportunité d'étendre l'événement sur deux journées, les 19 et 20 décembre, afin d'augmenter les capacités d'accueil des courses open et de dissocier les courses open des Championnats de France. Les deux options présentaient des avantages et des inconvénients. Parmi les inconvénients au passage sur deux journées, il est noté : un éloignement du concept initial, l'obligation pour l'ensemble des participants de passer une nuit sur place ainsi qu'un départ en vacances retardé d'une journée.

À l'inverse, le maintien de l'événement sur une seule journée permet de conserver l'esprit du projet, avec des courses organisées l'après-midi et en soirée, tout en offrant la possibilité aux participants de débiter leurs vacances dès le 19 décembre, malgré un nombre plus limité de dossards en open et la nécessité pour certains concurrents éloignés d'arriver dès le vendredi.

Parcours. Parallèlement, les contraintes rencontrées sur le choix du parcours, notamment l'impossibilité d'utiliser l'INSEP et la complexité d'une implantation au cœur de Paris (tout du moins en année 1), conduisent à accélérer les prises de décision. Les échanges ont permis de réaffirmer la volonté de recentrer l'événement sur son ambition première : proposer un 5 km performant sur une boucle roulante, favorisant les performances de haut niveau, dans un environnement immersif valorisé par des animations sonores et lumineuses, tout en intégrant pleinement les courses open et en s'appuyant sur la présence des meilleurs athlètes français.

ECHANGES

Jean-Marc BERAUD interroge sur les modalités de qualification à cette compétition.

Kevin LEGRAND précise que, pour les demi-finales organisées par les ligues, les athlètes devront avoir réalisé :

- les Minimas A sur des épreuves labellisées (route et piste),
- les Minimas B lors des demi-finales.

Jean-Marc BERAUD questionne également l'éventualité d'utiliser d'autres sites au sein de la ville de Paris pour accueillir les Championnats de France du 5 km.

Kevin LEGRAND indique que cette hypothèse a été étudiée mais que les possibilités demeurent limitées. Il souligne que la Ville de Paris est fortement sollicitée pour l'organisation de nombreux événements et qu'il est particulièrement difficile d'obtenir la mise à disposition d'autres sites répondant aux contraintes de l'épreuve. Dans ce contexte, le site retenu apparaît comme la solution la plus adaptée.

Emmanuelle JAEGER insiste sur la nécessité d'assurer une information complète des instances running concernées. Elle souligne l'importance de veiller à ce que la Commission départementale running et la Commission régionale running soient pleinement associées à la préparation de l'événement. Elle estime également nécessaire de renforcer la communication

avec la Ligue d'Île-de-France d'Athlétisme (LIFA) ainsi qu'avec le Comité départemental du Val-de-Marne.

→ Il est acté que le choix du site de Vincennes pour l'organisation des Championnats de France du 5 km le samedi 19 décembre sera soumis à une consultation écrite du Comité directeur afin d'en obtenir la validation formelle.

Cette orientation permet de préserver la cohérence du concept, de sécuriser l'organisation de l'événement et de disposer, à l'issue de cette première édition, d'un retour d'expérience complet afin d'envisager les évolutions éventuelles pour les éditions futures.

2. Point sur les Championnats de France de 10km et de marathon

Dans la perspective de l'évolution du modèle des championnats running, il est rappelé qu'à partir de 2028, l'objectif est de disposer d'un Championnat de France unique regroupant le 10 km, le semi-marathon et le marathon (validé par le Comité Directeur en championnat de France de niveau 1). La question est désormais de savoir s'il convient d'amorcer cette transition dès 2027 avec le 10km et le marathon. La principale difficulté identifiée réside dans la volonté d'organiser ces championnats sur une nouvelle course à construire entièrement et répondant pleinement aux critères nécessaires pour accueillir un tel projet.

Plusieurs scénarios ont été envisagés. Le premier consisterait en une organisation entièrement portée par la FFA, avec un événement créé spécifiquement pour l'occasion, un passage au niveau 1 des championnats, un budget assumé intégralement par la Fédération et le recrutement de ressources dédiées. Cette option offrirait une maîtrise complète du projet mais nécessiterait des moyens humains et financiers importants. Des variantes sont à réfléchir : appel à des prestataires, à des structures fédérales, partage des coûts, organisation partenaires...

Enfin, le deuxième scénario correspond à la poursuite du modèle actuel, avec des championnats organisés séparément par des structures candidates dans le cadre d'un appel à candidatures classique, sans renforcement particulier des moyens fédéraux.

ECHANGES

Caroline PUJOL se déclare favorable à une organisation directement portée par la Fédération Française d'Athlétisme dès 2027. Elle estime qu'un format associant les Championnats de France à une course ouverte au grand public permettrait de générer des ressources complémentaires pour la Fédération. Elle considère par ailleurs que l'option consistant à s'appuyer sur un organisateur existant en lui demandant de partager les bénéfices de son épreuve apparaît peu réaliste. Selon elle, un organisateur privé aurait peu d'intérêt à accepter un tel partage des recettes générées par son événement.

Emmanuelle JAEGER indique qu'il y a une différence significative entre l'implantation du championnat sur une course déjà existante avec un organisateur en charge et le recours à un prestataire chargé de mettre en œuvre l'événement pour le compte de la Fédération en tant que sous traitant. À ce titre, elle se montre également favorable à l'option d'une organisation portée par la Fédération, avec le soutien d'un prestataire spécialisé.

Jérôme VILLON indique que le choix de cette option nécessiterait l'embauche d'un salarié dédié à ce projet.

Serge MOTTIER exprime quant à lui des réserves sur cette perspective. Il attire l'attention sur les contraintes de calendrier et estime qu'il pourrait être particulièrement difficile de mettre en place une telle organisation dans les délais impartis.

→ À ce stade, la préférence va vers l'étude approfondie du premier modèle considéré comme le plus susceptible de concilier ambition sportive, et de répondre à la stratégie running fédérale. Kevin Legrand, Jérôme Villon et les équipes poursuivent le travail pour le Bureau fédéral du 9 juillet.

3. Registre des épreuves du Championnat de France Elite

Dans le cadre du déplacement de la Coupe de France à la fin du mois de mai ou au début du mois de juin, une réflexion a été engagée sur l'intégration des épreuves de relais aux Championnats de France Elite. Cette évolution répond à la volonté de la Direction Technique Nationale de poursuivre le développement des relais en leur offrant une meilleure visibilité au sein de l'événement national de référence. Elle permettrait également d'intégrer des épreuves aujourd'hui absentes du programme des Championnats de France Elite.

La proposition consiste à organiser les finales des relais 4x100 m, 4x400 m et relais medley long, chez les hommes comme chez les femmes. Le relais medley long serait positionné en fin de programme afin de renforcer son exposition. Cette intégration représenterait l'ajout de six courses au programme des Championnats de France Elite.

Pour chaque épreuve, huit équipes seraient qualifiées. La qualification reposerait sur un système mixte associant les résultats de la Coupe de France et les performances de la saison. Les trois premières équipes de la Coupe de France obtiendraient automatiquement leur qualification, tandis que les cinq places restantes seraient attribuées sur la base du bilan national.

Cette proposition vise à renforcer l'attractivité sportive des Championnats de France Elite, à valoriser le travail des clubs sur les relais et à créer une passerelle plus forte entre les compétitions par équipes et le plus haut niveau national.

ECHANGES

Mame Ibra ANNE souligne qu'il sera difficile de réunir les meilleurs athlètes sur ces relais, ceux-ci étant déjà fortement mobilisés par leurs épreuves individuelles.

La Direction Technique Nationale rappelle que cette proposition avait pour objectif d'encourager les clubs à développer une véritable culture du relais, à structurer davantage la préparation de ces épreuves et à faire des Championnats de France l'aboutissement de ce travail mené tout au long de la saison.

Nicolas PARESY considère pour sa part que cette vocation est déjà assurée par la Coupe de France, qui constitue un cadre adapté au développement des relais et à l'animation de la pratique collective au sein des clubs.

ODILE DIAGANA estime que, hormis l'intérêt que ces relais pourraient représenter en matière d'animation de la compétition et de dynamisation de la vie des clubs, ils n'apportent pas de réelle plus-value sportive dans une perspective de haut niveau au sein des Championnats de France Elite.

→ À l'issue des échanges, le Bureau fédéral ne valide pas cette proposition. Il souhaite que d'autres pistes soient étudiées afin de favoriser le développement des relais au sein de l'athlétisme français.

Il est notamment demandé d'engager une réflexion plus large sur la place des relais dans le programme des meetings. Cette réflexion pourrait être conduite dans le cadre du groupe consultatif des organisateurs de meetings, afin d'identifier des solutions alternatives susceptibles de favoriser le développement de cette spécialité.

Livret automnal et hivernal 2026-27

Concernant la Coupe de France, plusieurs pistes d'évolution sont à l'étude afin de faciliter l'accès à la qualification et d'améliorer la participation. Les discussions portent notamment sur l'élargissement de la période de qualification au cours de la saison ainsi que sur le nombre de compétitions pouvant être prises en compte pour la qualification (qualification possible à partir du 1er septembre). Il est en revanche proposé de conserver le principe actuel imposant que les athlètes réalisent leurs performances sur le même stade et lors de la même compétition, afin de préserver l'esprit collectif de l'épreuve.

S'agissant des Championnats de France U18 Indoor, l'augmentation du nombre d'athlètes qualifiés dans les concours n'a pas suscité de retours particulièrement négatifs de la part des acteurs concernés. Toutefois, cette évolution a mis en évidence plusieurs limites importantes. Le nombre réduit de salles disponibles, les difficultés organisationnelles rencontrées par les organisateurs ainsi que les enjeux de sécurité liés aux capacités d'accueil des équipements imposent une vigilance accrue. Dans ce contexte, il est envisagé de revenir au format antérieur sur certains points, notamment en ne reconduisant pas le dispositif de double sautoir à la perche.

Pour les prochaines éditions, une attention particulière devra être portée aux jauges maximales d'accueil lors du choix des implantations des Championnats de France U18-U20 Indoor, afin de garantir à la fois de bonnes conditions d'organisation, la sécurité des participants et le respect des responsabilités de la Fédération.

→ Le Bureau fédéral valide ces grands principes qui feront l'objet d'un vote du prochain Comité directeur.

9. Intervention de la Vice-Présidente chargée du Haut-Niveau Odile DIAGANA

Guide de l'athlète de haut niveau

Odile DIGANA rappelle qu'une mise à jour sur le site de la rubrique "accompagnement de l'athlète" avait été effectuée en février, en attendant de statuer sur la forme que prendrait le guide de l'athlète, outil appelé de leurs vœux à la fois par la Commission des Athlètes de Haut Niveau et par le Comité consultatif de Haut niveau pour centraliser les informations liées au haut niveau, améliorer leur accessibilité et développer davantage d'interaction. Le groupe de travail s'est élargi avec l'arrivée de Coralie GASSAMA (CAHN), Julia FOLTON (chef de projet digital FFA) et Céline LEYNIER.

Sous l'impulsion de Coralie GASSAMA et la collaboration de la DTN et de la Communication, un sondage a été envoyé par mail aux 700 athlètes listés doublé par WhatsApp pour les athlètes cerclés pour recueillir leurs attentes en termes de format, contenus et fonctionnalités. En résumé le format "appli" permettant interactivité, messages push, personnalisation et centralisation des informations a été plébiscité. En deuxième position vient le format web mobile.

Afin d'avoir une idée de ce que pourrait être l'application, Coralie GASSAMA a proposé de développer une application type à partir d'un outil IA gratuite et des contenus du site internet.

ECHANGES

Jean GRACIA indique que son interrogation ne porte pas sur le coût de réalisation du projet, mais davantage sur la multiplication des outils numériques au sein de la Fédération. Il estime qu'il convient d'éviter l'ajout d'une nouvelle couche au système d'information existant et souhaiterait que l'arrivée prochaine du Directeur des Systèmes d'Information permette de piloter ce type de projet. Selon lui, une telle démarche garantirait une meilleure cohérence et une homogénéisation de l'ensemble des outils numériques proposés par la Fédération, d'autant plus lorsque ceux-ci sont amenés à être connectés au système d'information de la FFA.

Emmanuelle JAEGER souligne la qualité du projet présenté et comprend que le report éventuel de sa mise en œuvre puisse susciter des frustrations. Elle estime qu'il est néanmoins nécessaire d'attendre l'arrivée du nouveau directeur afin, avec lui, de hiérarchiser les priorités et de concentrer les moyens disponibles sur les projets les plus urgents.

Dominique CARLAC'H rappelle que les priorités de la Fédération doivent être définies au regard de ses finalités premières, à savoir le développement de l'athlétisme et l'accompagnement de ses athlètes. À ce titre, elle considère que cet outil est susceptible d'apporter un service utile aux athlètes de haut niveau et de répondre directement aux objectifs poursuivis par la Fédération.

Selon, **Nicolas PARÉSY**, si la décision était prise d'attendre l'arrivée du Directeur des Systèmes d'Information prévue au début du mois de septembre, ce projet risquerait de ne pas être traité à court terme au regard des nombreuses missions qui lui seront confiées. Il rappelle par ailleurs

que ce besoin avait été identifié de longue date et figurait parmi les engagements inscrits dans le programme de campagne.

→ Afin de garantir la cohérence avec la stratégie du futur système d'information de la Fédération et les nombreux outils numériques déjà en cours de développement, le Bureau décide de ne pas créer d'application dédiée dans un premier temps.

Une version 0 sera donc développée sous la forme d'un site web mobile, en collaboration avec les équipes Communication, CAHN et DTN.

Restent à préciser le rétroplanning et le pilotage du projet.

Clubs Centres de Performance : Pour une reconnaissance et un soutien des clubs producteurs de performance.

Odile DIAGANA rappelle qu'un groupe de travail issu du CCHN avait commencé à travailler sur le sujet avant la campagne de candidature aux Pôles d'accession au haut niveau, ouverte pour la première fois aux clubs.

Le groupe de travail, enrichi de Philippe et Céline LEYNIER a repris le projet initial dans une démarche de co-construction (élus/DTN/clubs) pour répondre à 2 engagements fédéraux forts qui figuraient parmi les orientations majeures du projet présenté lors de la campagne électorale : reconnaître les clubs comme acteurs de la haute performance et professionnaliser les entraîneurs.

Odile DIAGANA informe qu'en mars dernier le DTN avait partagé avec elle, le Président et le Directeur Général une note qui rejoint ce projet, proposant la mise en place d'un dispositif fédéral de reconnaissance et de soutien aux entraîneurs qui contribuent de manière durable à la haute performance. Ce dispositif répond à 3 constats :

- La montée en exigence du niveau international
- Le fait que les dispositifs existant (l'ANS) privilégient l'aide aux entraîneurs d'athlètes identifiés individuellement plutôt qu'à des entraîneurs qui produisent historiquement et durablement de la performance
- Que dans la perspective des échéances olympiques 2028, 2032 et 2036, il apparaît stratégique pour la FFA de renforcer son action en faveur de la structuration et de la transmission de l'expertise d'entraînement, afin de consolider les environnements de performance et de préparer la prochaine génération d'entraîneurs.

Avec ces points de vigilance :

- Mettre en place des critères d'éligibilité transparents et objectifs (expertise et résultats) pour éviter de privilégier certains clubs ou territoires
- Etablir clairement les contreparties fédérales (transmission, implication) pour les entraîneurs qui seraient identifiés et soutenus par la Fédération.

Parallèlement, le groupe de travail sur les CPC a identifié que le principal levier de progression de la haute performance au sein des clubs résidait dans la professionnalisation des entraîneurs qui créent et accompagnent la performance. Plusieurs éléments confortent cette évolution :

- La diminution progressive du nombre de Conseillers Techniques Sportifs entraîne la nécessité de renforcer durablement le réseau d'entraîneurs de haut niveau présent dans les clubs.

- Les Pôles Espoirs territoriaux et les Pôles Avenir, qui ont été ouverts aux clubs ont des cahiers des charges très contraignants à l'échelle d'un club, limitant le nombre de clubs pouvant bénéficier d'une aide, alors même que certains d'entre eux produisent de la performance. De plus ils sont principalement orientés vers l'accompagnement des jeunes sportifs, ne permettent pas toujours de répondre aux besoins de la haute performance des athlètes plus âgés.

L'ambition est donc d'identifier des clubs reconnus comme "centres de performance", qui et de soutenir leurs « coaches performance » pour qu'ils aient les moyens de faire passer un cap à leurs athlètes de niveau international.

Ces clubs devront :

- Disposer d'entraîneurs identifiés comme créateurs ou accompagnateurs de la haute performance
- Offrir un environnement d'entraînement performant,
- Proposer un accompagnement socioprofessionnel adapté aux sportifs engagés dans un double projet.

Le dispositif proposé réside dans une aide fédérale à la professionnalisation des "coachs performance club". Il sous-tend certains principes (en plus de ceux cités plus haut par le DTN)

- Un cofinancement avec le club ;
- Un soutien individualisé et non forfaitaire ;
- La consolidation d'emplois existants ou l'augmentation du temps consacré à l'accompagnement des sportifs de haut niveau ;
- Une modulation des aides selon les besoins et les projets.

A ce jour l'identification des clubs et des entraîneurs est en cours, avec l'appui de Philippe et Céline LEYNIER, selon la méthodologie suivante :

- 1- Identification sur un historique de 5 à 10 ans des 25 / 30 clubs qui contribuent le plus aux équipes de France (nombre d'internationaux jeunes et seniors)
- 2- Ajustement en retirant les athlètes ne s'entraînant pas dans les clubs identifiés
- 3- Identification des entraîneurs encadrant ou ayant entraîné plusieurs ces athlètes
- 4- Enquête auprès des clubs et ou entraîneurs pour connaître le contexte socioprofessionnel des entraîneurs identifiés.

Une montée en puissance progressive est prévue : l'objectif cible est pour 2027 mais l'idée est de démarrer pour la saison 2026-27 avec les premiers entraîneurs et clubs identifiés en mobilisant en 2026 au maximum un tiers de l'enveloppe estimée pour l'année 2027 (sur la ligne "aide à la professionnalisation des coachs de haut niveau").

Sous réserve d'une évaluation positive, l'objectif pour 2027/2028 est d'élargir le dispositif en intégrant de nouveaux entraîneurs et en renforçant progressivement le maillage territorial de la haute performance.

ECHANGES

Jean GRACIA estime que ce dispositif doit être piloté par la Direction Technique Nationale dans le cadre des programmes dédiés à la haute performance. Il considère que son financement pourrait être assuré par l'intermédiaire de la SCIC « France Athlétisme ». Il souligne toutefois

que cette solution soulève plusieurs questions relatives au statut des entraîneurs concernés. Se pose notamment la question de la mise en place de conventions de mise à disposition entre ces entraîneurs salariés de la SCIC et le club au sein duquel il exercerait ses missions.

Franck BIGNET, rappelle qu'un tel dispositif devra nécessairement s'appuyer sur un cadre contractuel clairement défini. Il précise que les missions confiées aux entraîneurs devront être formalisées au sein d'une convention tripartite associant la Fédération, le club d'accueil et l'entraîneur concerné, afin de garantir la clarté des responsabilités et des objectifs assignés. Les échanges portent également sur les modalités de sélection des entraîneurs susceptibles de bénéficier de ce dispositif.

Nicolas PARÉSY indique qu'il ne s'agit pas de mettre en place un programme ouvert à un grand nombre d'entraîneurs, mais d'identifier un groupe restreint d'entraîneurs à fort potentiel. Selon lui, les entraîneurs concernés devront avoir démontré, au cours des dernières années, leur capacité à accompagner des athlètes vers la haute performance, notamment en contribuant à l'accession d'athlètes aux équipes de France et à l'obtention de résultats significatifs lors des compétitions internationales.

Odile DIAGANA rappelle que la mission actuellement confiée au groupe de travail consiste précisément à identifier ces entraîneurs à fort potentiel et à définir les critères permettant de constituer ce vivier d'entraîneurs ciblés.

Emmanuelle JAEGER s'interroge cependant sur la durée des aides accordées à un entraîneur notamment lorsque les athlètes phares décident finalement d'en changer.

→ **En conclusion le projet est validé sous réserve de l'identification rapide des entraîneurs concernés et de la finalisation du cadre juridique.**

10- Intervention du président de la Commission des athlètes de Haut-Niveau Mame-Ibra ANNE,

Mame Ibra ANNE présente un point d'étape sur les travaux conduits par la Commission des Athlètes de Haut Niveau (CAHN).

Il souligne que, lorsqu'il s'agit de répondre à des problématiques individuelles rencontrées par certains athlètes, la commission trouve généralement des interlocuteurs attentifs au sein de la Direction Technique Nationale, notamment auprès de Franck BIGNET, de Jean GALFIONE et d'Odile DIAGANA. En revanche, il constate que les sujets plus structurants portés par la commission peinent à progresser. Selon lui, l'absence de ressources spécifiquement dédiées à ces dossiers ne permet pas d'obtenir des avancées significatives, ce qui génère de la frustration parmi les membres de la Commission des Athlètes de Haut-Niveau. A titre d'exemple, il évoque des sujets qui n'avancent pas : le circuit des meetings porté par la SCIC, les relations avec l'APEC, le partenariat possible avec le Maroc, la mise en lumière des athlètes des équipes de

France. La CAHN n'a pas de moyens humains pour porter ses projets et les ressources humaines de la FFA semblent saturées.

ECHANGES

*En réponse, **Odile DIAGANA** estime qu'il convient avant tout de renforcer la communication et d'améliorer l'identification des interlocuteurs compétents au sein de la Fédération. Elle considère que la CAHN doit pouvoir être orientée plus rapidement vers les personnes en capacité de traiter les sujets soulevés afin d'en faciliter le suivi et la résolution.*

***Caroline PUJOL** interroge la commission sur les sujets qui rencontrent actuellement des difficultés d'avancement.*

***Mame Ibra ANNE** cite notamment les problématiques liées à la sous-représentation de certaines disciplines dans les programmes des meetings, ainsi que les questions relatives à la situation socioprofessionnelle des athlètes, et plus largement à leur accompagnement économique.*

***Emmanuelle JAEGER** estime qu'il convient de nuancer ce constat. Elle rappelle que l'objectif premier de la création de la CAHN était de permettre aux athlètes de porter leur voix au sein des instances fédérales. Selon elle, cet objectif est aujourd'hui atteint puisque les préoccupations des athlètes sont désormais directement relayées et débattues au sein du Bureau fédéral. Il faut agir progressivement et même s'il reste beaucoup à faire, il faut néanmoins saluer le travail déjà accompli.*

***Jérôme VILLON** souligne que cette difficulté est symptomatique du fonctionnement des grandes organisations. Il rappelle que le budget constitue la traduction concrète des priorités retenues par la Fédération. À ce titre, il estime que la préparation du budget 2027 devra permettre de définir clairement les actions prioritaires à conduire, y compris dans le domaine du haut niveau. Selon lui, l'efficacité de l'action fédérale passe nécessairement par une hiérarchisation des projets.*

***Nicolas PARÉSY** partage ce constat et souligne que les commissions peuvent parfois éprouver de la frustration lorsque leurs propositions ne trouvent pas de traduction immédiate dans les décisions budgétaires parce qu'elles n'y sont pas suffisamment associées.*

***Jean GRACIA** rappelle encore que les commissions ont vocation à formuler des propositions mais que les actions conduites par la Fédération doivent s'inscrire dans le cadre des orientations définies par le plan de développement fédéral et le Projet de Performance fédéral.*

***Nicolas PARÉSY** précise alors que les problématiques liées au haut niveau relèvent davantage du plan de performance fédéral que du plan de développement. Il estime que certains besoins en lien avec le haut-niveau identifiés de longue date, notamment lors de la campagne fédérale, ne trouvent pas encore de réponse opérationnelle et constituent aujourd'hui des points de vigilance.*

En conclusion, le Bureau fédéral convient de la nécessité d'identifier et de hiérarchiser les actions prioritaires relevant du haut niveau afin de permettre leur prise en compte dans le cadre de la préparation du budget 2027.

En marge de ce débat, **Jean-Marc BERAUD** insiste sur la nécessité d'améliorer les modalités de déplacement lors des compétitions. Il souligne que les coûts de transport engagés pour permettre la participation des athlètes aux compétitions représentent un investissement important pour la Fédération. Dans ce contexte, il estime qu'il est essentiel de veiller à ce que les conditions de déplacement soient optimisées afin de garantir la meilleure performance possible des athlètes.

11- Intervention du Directeur général Jérôme VILLON

1. Organisation du Meeting de Paris Diamond League

Le Directeur général présente un point d'étape sur l'organisation du Meeting de Paris Diamond League, dont la dynamique sportive et événementielle est particulièrement favorable.

L'événement affiche complet 3 semaines avant la tenue du Meeting, ce qui constitue une grande première. La Fête des Clubs enregistre 3 545 inscriptions, dont 62 % émanent de clubs franciliens.

Concernant le plateau sportif, plusieurs annonces majeures restent à venir d'ici au 20 juin.

Le Directeur général présente ensuite les principales catégories de bénéficiaires des invitations et accréditations : partenaires VIP, collectivités, organisateurs, personnels techniques et salariés, athlètes ainsi que participants aux opérations pré-meeting.

Il est à noter que, pour la première fois dans le cadre de la Diamond League, le Président de la Fédération a invité les athlètes ayant marqué l'histoire de l'athlétisme français à assister au Meeting et à se réunir en amont de celui-ci. L'objectif de ce rassemblement est de valoriser tous les athlètes qui ont contribué à l'histoire de l'athlétisme français et de créer, entre ces différentes générations de champions, un lien étroit avec la FFA.

Par ailleurs, au-delà de la seule compétition sportive, le Meeting s'inscrit dans une semaine d'animations et de valorisation de l'athlétisme.

2. Autres événements

Le mercredi 24 juin, une journée d'animation sera organisée sur le parvis de l'Adidas Arena autour du lancement du programme U'NXT.

Le jeudi 25 juin, une opération sport-santé destinée aux collaborateurs de France Travail se déroulera au stade Charléty. Une convention de partenariat entre la Fédération française d'athlétisme et France Travail sera par ailleurs signée à la Maison de l'Athlé.

Le samedi 27 juin seront organisés plusieurs temps forts : des points presse avec les athlètes, une soirée Alumni Athlé dans les locaux du LeHyve Paris, ainsi qu'un dîner réunissant les partenaires du Meeting.

Le dimanche 28 juin, journée du Meeting, de nombreuses activations sont également prévues.

Le Directeur général souligne également la mise en œuvre d'une opération de valorisation des bénévoles et des juges, ainsi que la perspective de signature de la convention pluriannuelle 2025-2028 avec la Région Île-de-France.

3. Stratégie fédérale relative à l'organisation du Meeting Diamond League

Le Directeur général indique qu'une réflexion est engagée afin de renforcer la visibilité et la coordination globale du projet Diamond League.

À cette fin, un travail de formalisation de la gouvernance est en cours, avec la création d'un organigramme permettant de clarifier le périmètre d'intervention et les responsabilités de l'ensemble des acteurs concernés.

Cette démarche doit également permettre de confirmer et de partager la stratégie sportive portée par la Fédération dans le cadre de l'organisation du Meeting.

4. Point Ressources humaines

Le Directeur général présente les principaux mouvements intervenus au sein des effectifs fédéraux.

Plusieurs collaborateurs ont rejoint les équipes fédérales ou sont en passe de le faire d'ici la rentrée de septembre, afin de renforcer principalement les fonctions support.

5. Réorganisation de la Direction générale

Le Directeur général informe les membres du Bureau fédéral qu'une réflexion est engagée sur l'organisation de la Direction générale dans un objectif d'amélioration de l'efficacité.

Cette évolution portera principalement sur la gestion de l'accueil téléphonique et administratif.

L'objectif poursuivi est d'assurer une meilleure traçabilité des sollicitations extérieures et de garantir un traitement ainsi qu'un suivi plus efficace des demandes entrantes, des appels téléphoniques et des courriels.

6. Organisation du pôle juridique

Le Directeur général présente un état des lieux de l'activité du pôle juridique.

Au 1^{er} juin 2026, 80 signalements ont été enregistrés, soit un volume deux fois supérieur à celui constaté à la même date en 2025.

Parmi ces signalements, 29 ont été transmis au Comité d'éthique et de déontologie. Les autres dossiers ont été orientés vers les commissions disciplinaires compétentes.

Le Directeur général rappelle ensuite la nouvelle organisation du Service des affaires juridiques et de l'intégrité, placé sous la responsabilité de Laurie FELIX.

Cette organisation repose sur trois grands domaines d'intervention :

- les affaires institutionnelles et réglementaires, incluant notamment les agents sportifs, les assemblées générales, les élections fédérales, la réglementation fédérale et l'accompagnement des clubs ;
- les activités économiques, couvrant notamment les contrats, les assurances, la protection des données, les marques, la sécurisation des projets et les activités de la SCIC France Athlétisme

- les activités disciplinaires et d'intégrité, comprenant la gestion des signalements, les dossiers disciplinaires, les relations avec les commissions compétentes, ainsi que les questions d'éthique, d'intégrité, d'antidopage et de paris sportifs.

Le Directeur général conclut en soulignant l'importance de cette structuration afin de répondre à la croissance de l'activité juridique et aux enjeux croissants de gouvernance, d'intégrité et de conformité auxquels la Fédération est confrontée.

12- Intervention du DTN Frank BIGNET

Avec 17 médailles (8 titres, 5 en argent et 4 en bronze), lors des Championnats d'Europe Off-Road en Slovénie, l'Equipe de France de Trail et course en montagne termine 1ère nation européenne au tableau des médailles devant La Suisse (8 médailles dont 4 titres) et l'Allemagne (6 médailles dont 4 titres). Elle termine également 1ère nation au nombre de finalistes (29). Les autres meilleures nations européennes comptabilisent entre 16 et 19 places de finalistes.

Les résultats sont conformes à l'ambition fédérale qui était de sélectionner des athlètes en capacité d'être top 8 en individuel et Top 3 par "équipe chez les Seniors et Top 5 par équipe chez les U20. Une seule épreuve n'a pas permis de contribuer au tableau des médailles la course en montagne Senior Hommes.

Pour se maintenir à ce leadership européen, la fédération doit poursuivre son investissement financier et humain au profit de l'Equipe de France afin de maintenir cette dynamique dans la perspective des championnats du Monde de 2027 qui se dérouleront en octobre en Afrique du Sud.

Chez les U20, il faut également promouvoir les passerelles interdisciplinaires entre la piste notamment le steeple, le cross-country et la course en montagne.

11. Dossiers du Bureau fédéral

1. Statistiques fédérales

Dans le cadre de la présentation des statistiques de l'activité fédérale, le Secrétaire général **Nicolas PARESY** indique qu'au 10 juin, la Fédération compte **344 454 licenciés**, soit seulement 45 licences supplémentaires depuis le précédent Comité directeur. Cette situation correspond néanmoins à une progression de **2,32 %** par rapport à la même période de la saison précédente. **Frédéric BURLETT** souligne que les objectifs financiers fixés en matière de licences sont atteints, le niveau de licences constaté étant conforme aux hypothèses retenues lors de l'élaboration budgétaire.

L'analyse territoriale montre que l'ensemble des ligues métropolitaines ont désormais retrouvé ou dépassé leur niveau de licences de la saison précédente, à l'exception de la Ligue du Centre, dont les effectifs demeurent toutefois très proches de ceux observés l'an dernier.

Dans les territoires ultramarins, la situation apparaît plus contrastée. La Guyane et la Guadeloupe enregistrent une progression du nombre de licenciés par rapport à la saison précédente. Les autres territoires affichent des effectifs globalement comparables à ceux de l'an dernier, à l'exception de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna, qui connaissent une baisse plus marquée.

Concernant le Pass Prévention Santé (PPS), il est indiqué que **1 548 611 PPS** ont été délivrés depuis la mise en place du dispositif. Il est observé que le nombre de nouveaux PPS enregistrés quotidiennement diminue progressivement. Cette évolution est jugée logique dans la mesure où le PPS étant valable pendant une durée d'un an, une grande partie des runners a déjà effectué cette démarche.

S'agissant des structures affiliées, la Fédération compte actuellement **2 611 clubs**.

2. Evolutions réglementaires

Béatrice PFAENDER, Secrétaire générale adjointe, propose plusieurs modifications :

- Proposition de la CSR de modifier l'article 1-2 de la Circulaire administrative sur la ré-affiliation des clubs

CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE	
Version du 11 juin 2026 – BUREAU FEDERAL 2026	
TEXTE ACTUEL	PROPOSITION DE MODIFICATIONS
Article 1.2 – REAFFILIATION DES CLUBS 1.2.1 Tout Club qui n'aura pas commencé une des démarches nécessaires à sa réaffiliation telles que précisées à l'article 1.2.4. au plus tard le 30 septembre 2026 à 24h sera automatiquement radié à compter du 1er octobre à 00h. La Présidente de la CSR informera le Club concerné par courrier électronique et la CSR actera des radiations lors de sa première réunion d'octobre.	Article 1.2 – REAFFILIATION DES CLUBS 1.2.1 Tout Club qui n'aura pas <u>finalisé</u> les démarches nécessaires à sa réaffiliation telles que précisées à l'article 1.2.4. au plus tard le 30 septembre 2026 à 24h sera automatiquement radié à compter du 1er octobre à 00h. La Présidente de la CSR informera le Club concerné par courrier électronique et la CSR actera des radiations lors de sa première réunion d'octobre.

→ La modification est adoptée à l'unanimité.

- Proposition de la CSR et de la CSO de modifier l'article 3-2-1-6 des Règlements généraux Critères de nationalité

TEXTE ACTUEL	PROPOSITION DE MODIFICATIONS
Article 1.2 – Radiation de clubs Tous les Clubs n'ayant pas commencé de démarches de réaffiliation au plus tard le 30 septembre à 24h seront radiés automatiquement à compter du 1er octobre à 00h. La CSR nationale informera les Clubs par courrier électronique selon les modalités définies dans la Circulaire administrative.	Article 1.2 – Radiation de clubs Tous les Clubs n'ayant pas <u>finalisé les</u> démarches de réaffiliation au plus tard le 30 septembre à 24h seront radiés automatiquement à compter du 1er octobre à 00h. La CSR nationale informera les Clubs par courrier électronique selon les modalités définies dans la Circulaire administrative.
Article 3.2 – Catégories de manifestations sportives 3.2.1 COMPETITION 3.2.1.6 Critères de nationalité : Les licenciés Athlétisme Compétition ou Athlétisme Entreprise de nationalité étrangère ne peuvent prétendre aux titres de champion et aux médailles des épreuves individuelles ni à la détention d'un record ; une médaille commémorative du championnat leur est attribuée selon leur classement.	Article 3.2 – Catégories de manifestations sportives 3.2.1 COMPETITION 3.2.1.6 Critères de nationalité : Les licenciés Athlétisme Compétition ou Athlétisme Entreprise de nationalité étrangère peuvent prétendre aux titres de champion et aux médailles des épreuves individuelles <u>aux niveaux départemental et régional. En conséquence, ils ne peuvent prétendre ni au titre de champion et aux médailles des épreuves individuelles au niveau national</u>, ni à la détention d'un record ; une médaille commémorative du championnat <u>national</u> leur est attribuée selon leur classement.

→ La modification est refusée par le Bureau fédéral.

- Béatrice PFAENDER rappelle la modification demandée par la CNJ sur le statut des athlètes étrangers U16 à proposer au Comité Directeur des 23 et 24 juillet sera la suivante :

"Permettre aux athlètes étrangers appartenant aux catégories d'âge moins de 16 ans (U16 et catégories inférieures) de concourir pour les titres lors des championnats départementaux, régionaux et nationaux, dans les mêmes conditions que les athlètes de nationalité française."

→ Accord du Bureau fédéral pour cette proposition de modification à présenter au Comité directeur.

- Clubs de moins de 5 licenciés

Béatrice PFAENDER indique que certains clubs ont commencé leur démarche d'affiliation en septembre 2025 sans pour autant avoir licencié les 5 personnes obligatoires pour être ré affiliés.

→ Les clubs qui n'ont toujours pas en règle à ce jour seront contactés directement pour que le nécessaire soit fait au 30 juin 2026, faute de quoi ils seront radiés au 1^{er} juillet 2026.

A noter que la Circulaire administrative 2026-27 modifie les conditions de ré affiliation des clubs par rapport à 2025-26.

3. Affaires éthiques et disciplinaires

Le président **Jean GRACIA** souhaite rappeler la procédure applicable au traitement des signalements et des affaires portées à la connaissance de la Fédération.

Il souligne en premier lieu que tout signalement fait systématiquement l'objet d'une analyse par les services juridiques fédéraux. À l'issue de cette phase d'instruction, les dossiers sont orientés en fonction de la nature et de la gravité des faits constatés.

Les affaires les moins graves sont transmises au Comité Éthique et Déontologie (CED), tandis que les situations présentant un degré de gravité plus important sont portées à la connaissance du Président afin de saisir la Commission disciplinaire. Il rappelle également que les décisions rendues par la Commission disciplinaire peuvent faire l'objet d'une procédure d'appel.

Jean GRACIA précise que la Commission disciplinaire se réunit à raison d'une séance par mois. Cette périodicité entraîne actuellement une forme d'engorgement du dispositif, chaque réunion devant examiner entre quatre et six dossiers.

Il rappelle par ailleurs que le Comité Éthique et Déontologie ne dispose pas d'un pouvoir de sanction. Son rôle consiste à rappeler aux personnes concernées leurs obligations en matière de respect mutuel. Le comité intervient ainsi dans une logique de prévention, de médiation et de sensibilisation afin de favoriser le respect des valeurs fédérales et le bon fonctionnement des relations entre les acteurs de l'Athlétisme.

ECHANGES

Odile DIAGANA s'interroge sur les possibilités de recours à l'issue d'une décision rendue par le Comité Éthique et Déontologie, notamment dans l'hypothèse où une victime estimerait que les faits justifient l'engagement d'une procédure disciplinaire ou le prononcé d'une sanction.

Jean GRACIA précise que, dans une telle situation, il appartient à la personne concernée de solliciter le Président de la Fédération afin qu'il réexamine le dossier. Il rappelle que la décision d'engager ou non une procédure devant la Commission disciplinaire relève de la compétence du Président, lequel apprécie l'opportunité de saisir cette instance au regard des éléments du dossier et de la gravité des faits constatés.

4. Demande de mutation exceptionnelle

Jean GRACIA informe le Bureau fédéral qu'il a été saisi par la Fédération Monégasque d'Athlétisme d'une demande exceptionnelle relative à la mutation d'une athlète vers le club de Monaco. Il précise que cette demande concerne une seconde mutation au cours de la même saison sportive, situation qui ne relève normalement pas du cadre réglementaire habituel. Toutefois, il souligne que cette mutation revêt un caractère d'urgence dans la mesure où elle conditionne la participation de l'athlète aux prochains Championnats d'Europe Challenger states. Un report de la mutation à la saison suivante ne permettrait donc pas à l'intéressée de prendre part à cette compétition. Compte tenu du caractère exceptionnel de la situation et des relations étroites entretenues entre la Fédération Française d'Athlétisme et la Fédération Monégasque d'Athlétisme, Jean GRACIA indique être favorable à l'octroi d'une dérogation permettant de donner une suite favorable à cette demande.

→ **Validation du Bureau fédéral**

12. Intervention du Président du CNL Jean-Marc BERAUD

Jean-Marc BERAUD présente les principaux travaux examinés lors de la dernière réunion du Conseil National des Ligues (CNL), tenue le 2 juin.

Les échanges ont tout d'abord porté sur la présentation du programme 2036, dont la mise en œuvre devrait avoir des conséquences importantes pour les ligues et leur organisation future. Le CNL a également été informé du lancement prochain d'une enquête relative à la professionnalisation des clubs.

Un retour d'expérience a par ailleurs été effectué sur le séminaire organisé à destination des structures supportant les pôles avenir et espoir.

Enfin, un point d'information a été réalisé concernant la tournée que la Direction Technique Nationale effectue auprès des ligues dans les prochains mois.

Jean-Marc BERAUD regrette toutefois l'absence de neuf ligues lors de cette réunion, notamment de plusieurs ligues ultramarines, alors même que l'horaire de la réunion avait été fixé à 11 heures afin de faciliter la participation du plus grand nombre.

Il est enfin indiqué que la prochaine réunion du Conseil National des Ligues se tiendra le mardi 21 juillet.

Emmanuelle JAEGER propose que le Conseil National des Ligues puisse consacrer un temps d'échange à la mutualisation et au partage d'expérience d'actions développées dans les différentes régions.

Elle souhaite ainsi que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil National des Ligues afin d'identifier les actions pouvant faire l'objet d'une mutualisation et de renforcer les échanges d'expériences entre les territoires.

13. Intervention du Président du CNCD Fabrice DUBUISSON

Fabrice DUBUISSON présente les principaux points abordés lors de la réunion du Conseil National des Comités Départementaux (CNCD).

Il indique tout d'abord que l'organisation d'un séminaire national a été confirmée pour les 28 et 29 novembre. Cette rencontre réunira les présidents des comités départementaux ou leurs représentants, qui pourront être un vice-président ou un secrétaire général, les présidents de ligue ou leur représentant, ainsi que les membres du Comité directeur fédéral.

Les membres du CNCD ont également été informés des principes relatifs aux facturations perçues par les Commissions Départementales Running, conformément aux éléments présentés précédemment à sur ce sujet.

Une présentation a également été réalisée concernant l'enquête à venir sur la professionnalisation des structures fédérales, afin d'en préciser les objectifs et les modalités.

Les participants ont par ailleurs été invités à vérifier, au sein de leur comité, les autorisations d'accès au SI-FFA, conformément aux dispositions rappelées dans la circulaire fédérale consacrée à cette question.

Les échanges ont également porté sur l'élaboration d'un guide du fonctionnement des comités départementaux. Afin d'accompagner cette démarche, il est envisagé d'organiser des visioconférences par ligue permettant d'expliquer les modalités de fonctionnement des structures départementales. Ces réunions seront animées par **Fabrice DUBUISSON** et **Béatrice PFAENDER**.

*À la suite de cette présentation, **Emmanuelle JAEGER** estime que le Conseil National des Comités Départementaux pourrait également renforcer son action d'accompagnement en développant une offre de webinaires à destination des dirigeants départementaux. En complément de l'animation déjà prévue, elle propose la mise en place de webinaires thématiques réguliers permettant d'aborder de manière approfondie différents sujets de gestion et de développement des comités départementaux.*

Sans question diverse, la réunion du Bureau fédéral prend fin à 19h45



Nicolas PARÉSY

Secrétaire général



Béatrice PFAENDER

Secrétaire Générale Adjointe



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

Jeudi 11 juin 2026

RÉUNION DU BUREAU FÉDÉRAL
- SIÈGE DE LA FFA -

PRÉSENTS



Président Jean GRACIA

Présents Mame-Ibra ANNE, Frédéric BURLETT, Dominique CARLAC'H, Aude CLAVIER
Odile DIAGANA, Emmanuelle JAEGER, Kevin LEGRAND, Serge MOTTIER
Nicolas PARÉSY, Béatrice PFAENDER et Caroline PUJOL

Invités

Permanents Jean-Marc BÉRAUD (CNL), Frank BIGNET (DTN)
et Jérôme VILLON (DG)

Invités Thierry COLLIGNON et Fabrice DUBUISSON

Excusé Christophe HALLEUMIEUX (DGD)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR



OUVERTURE

1. Introduction
2. Intervention du Président
3. Intervention de la Présidente déléguée
4. Bilan du processus d'attribution des Championnats de France niveau 1

Pause déjeuner

5. Finances
6. Vie des clubs
7. Vie sportive

8. Athlétisme de haut-niveau
9. Commission des athlètes de haut-niveau

Pause

10. Intervention du Directeur général
11. Intervention du Directeur technique National
12. Dossiers du Bureau fédéral
13. Intervention du Président du CNL
14. Intervention du Président du CNDC
15. Questions diverses

CLÔTURE

Validation par le Bureau fédéral

PV DU BUREAU FÉDÉRAL N° 5 DU 7 MAI 2026

**ADOPTION DU PV DU BUREAU
FÉDÉRAL EXCEPTIONNEL
N° 6 DU 19 MAI 2026**

2. | INTERVENTION DU PRÉSIDENT

AGENDA DU PRÉSIDENT(1/3)

Date	Lieu	Description
8 mai	Visioconférence	Webinaire European Athletics : Candidatures élections Conseil
9 mai	Neuf-Brisach	Championnats de France de Marche Nordique
11 mai	Melun	Déjeuner avec Jean-François Parigi, Président Conseil départemental 77
11 mai	FFA	Commission Achats
13 mai	Visioconférence	Groupe de travail Licence
13-14 mai	Briançon	Visite équipe de France de Trail / Montagne en stage
15 mai	Bressuire	Obsèques de Gabriel Erckelbout
17 mai	Montreuil	Championnats de France des clubs Elite 1
18 mai	Visioconférence	Groupe de travail Running
19 mai	Paris	Déjeuner avec Yann Le Moenner, Directeur Marathon de Paris (ASO)
20 mai	Visioconférence	Webinaire CNOSF : Protection de la catégorie féminine

AGENDA DU PRÉSIDENT(2/3)

Date	Lieu	Description
20 mai	FFA	Réunion du Groupe de travail des Clubs d'élite
20 mai	FFA	Rencontre avec Bruno Sion, Directeur général SVIF
20 mai	FFA	Rencontre avec notre avocat fiscaliste
20 mai	FFA – Visioconférence	Réunion du Groupe de travail Gouvernance
21 mai	FFA	Commission nationale de Marche
21 mai	FFA	Rencontre avec une délégation de Taïwan
23 mai	Redon	Finale Equip'Athlé
24 mai	Roland Garros	Rencontre avec Laurent-Eric Le Lay, Directeur des sports FTV
26 mai	Visioconférence	Webinaire World Masters Athletics : Transgenres et Contrôle inopinés
27 mai	FFA – Visioconférence	Assemblée générale SCIC France Athlétisme
27 mai	FFA – Visioconférence	Comité de prévention dopage

AGENDA DU PRÉSIDENT(3/3)

Date	Lieu	Description
28-29 mai	FFA – EBS	Réunion du Comité directeur
30 mai	Monaco	European Challenger Championships
31 mai	Rabat	Meeting Diamond League de Rabat
1 ^{er} juin	FFA – Visioconférence	Comité de sélection : Birmingham 2026 (10000m) et Ames 2026
1 ^{er} juin	Neuilly-sur-Marne	Départ du Paris – Colmar
2 juin	Visioconférence	Conseil national des Ligues
2 juin	Visioconférence	Commission nationale du Running
4-5 juin	Bruxelles	Réunion des partenaires du Bureau des Comités Olympiques
9 juin	Paris	Assemblée générale du Comité Paralympique et Sportif Français
9 juin	Visioconférence	Conseil national des Comités départementaux
10 juin	FFA – Visioconférence	Groupe de travail Licence

Réunions sur le Budget 2026 révisé (6) / Réunions du Secrétariat fédéral (2)

3. | INTERVENTION DE LA PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE

4. | BILAN DU PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE NIVEAU 1

5. | FINANCES

5.1 | PLACEMENTS FINANCIERS

PLACEMENTS FINANCIERS

Contexte :

- Une situation financière positive qui progresse grâce aux excédents budgétaires
- L'encaissement des PPS avec 12 mois d'avance
- Un cycle de trésorerie très positif de septembre à mars suite à l'encaissement des licences

La stratégie :

- Placer des lignes de trésorerie sur des supports sécurisés sur des périodes les plus longues possibles afin d'obtenir de meilleurs taux de rémunération

Supports financiers :

- Obligations sur des sociétés européennes risque niveau 1 pour le long terme
- Comptes à terme sur des sicav monétaires pour le court terme
- Rémunération des comptes bancaires courants sur des supports financiers plus rémunérateurs (1,45% au lieu de 0,95%)

5.2 | POINT SUR L'AVANCEMENT DU BUDGET 2026 RÉVISÉ

POINT SUR L'AVANCEMENT DU BUDGET 2026 RÉVISÉ

Procédure :

- La procédure de valorisation du budget 2026 révisé est en cours
- Différentes réunions entre le Groupe budget et les Directeurs de pôles et élus référents se sont tenues depuis le 18 mai 2026
- La réunion de synthèse de ce budget 2026 révisé se tiendra lundi 15 juin 2026
- L'objectif étant de présenter le projet chiffré lors du BF du 9 juillet 2026

Les chiffres :

- Suite à une actualisation de l'atterrissage 2026 des recettes (notamment les produits PPS) et des dépenses, une poche supplémentaire de 1 570 000 € était disponible
- A la suite des différentes réunions, les propositions s'établissent à 1 880 000 €, soit un dépassement de 310 000 €
- Le Groupe budget aura donc à trancher pour respecter le montant de l'excédent voté à l'AG de 1 500 000 €
- Le montant du budget 2026 révisé s'élève à 33 271 000 € (au lieu de 30 912 000 € voté)

6. | VIE DES CLUBS

6.1 | PRÉSENTATION DU 6^{ÈME} DOMAINE DE LABELLISATION

LA COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

- VÉRONIQUE LE BOUCHER : Présidente du CDA 76
- ANTONIA COLOMBO : Présidente de club
- CHRISTELLE QUENTIN : Présidente de club
- PHILIPPE GEORGET : Président du CDA 18
- SOLÈNE TRIOREAU : Service clubs
- OLIVIER BORTOLAMEOLI : Service clubs/adhérents
- YANN VAILLANT : DTN

PAR TIME

JULIEN DE OLIVERA – GEOFFROY HINET-DEBAIN

LES ÉTAPES

La Commission a souhaité aborder le sujet de la performance sociétale afin d'être en adéquation avec le plan de développement de la Fédération.

- **Mars 2025** : création des groupes de travail de la CNC
- **Avril 2025** : le Groupe de travail labellisation ouvre les possibilités d'une reconnaissance
Sous quelle forme ?
- **Juin 2025** le groupe se réunit :
Doit-on ajouter une reconnaissance sur chaque domaine ou créer un domaine particulier ?
- **Octobre 2025** lors de plénière la CNC penche vers un domaine :
Recensement des critères pouvant intégrer le domaine
- **Décembre 2025** : Réunion groupe de travail - brainstorming en y associant Geoffroy Hinet-Debain
- **Février 2026** : de nouveaux critères sur l'inclusion et sport santé sont mentionnés et retenus.
Réunion de groupe pour retenir les critères et les catégoriser.
- **Mars 2026** : présentation des critères à la DSI et regard sur la faisabilité des requêtes pour l'attribution de points et/ou bonus. Réunion avec l'OFA.
- **Avril 2026** : présentation du projet au CPD.

6^{ÈME} LABEL : LA PERFORMANCE SOCIÉTALE

THÈMES

- Responsabilité et éthique
- L'Anti-dopage
- L'Inclusion (clubs sportifs engagés, handi guide)
- L'Eco-responsabilité
- La Lutte contre les déviances
- Féminisation dans les instances
- L'implication dans la vie fédérale
- Formation continue
- Secteurs QPV et ZRR

CRITÈRES

- R&E : Nb de personnes de + 16 ans ayant été formées dans un club par an
- AD : Nb de personnes ayant été formées (diplôme et/ou modules)
- L'inclusion : Clubs étant inscrits comme club sportif engagé, ayant déposé un dossier, ayant réalisé un projet
- Féminisation dans la vie d'un club : % de femmes diplômées DEO (NB Femmes/Nb personnes formés dans un club)
- Féminisation dans les instances : postes à responsabilité dans les clubs
- Implication dans la vie fédérale : dirigeant dans les instances CDA, Ligue, FFA

7. | VIE SPORTIVE

7.1 | POINT CHAMPIONNAT DE FRANCE 5 KM 2026

POINT SUR LE 5KM

DATES

- Initialement le samedi 19 décembre
- Demande d'étudier un programme sur deux jours le samedi 19 décembre et le dimanche 20 décembre

Samedi 19 décembre	Samedi 19 et Dimanche 20 décembre
  Toutes les courses regroupées sur 1 journée	  Programme sur deux jours CF le Dimanche / open le samedi
 Respect du concept initial (courses en aprem / soirée)	 Éloignement du concept initial
 Moins de places en courses open	 Plus de dossards disponibles en open
  Obligation d'arriver le vendredi pour les plus éloignés	  Obligation d'une nuit d'hôtel pour tous le samedi
 Départ possible en vacances dès le 19	 Départ en vacances un jour plus tard

PARCOURS 5KM

PARCOURS

- Impossibilité de rentrer dans l'INSEP
- Paris semble complexe et nécessité d'avancer désormais rapidement



RECENTRER SUR LE CONCEPT

- Boucle courte, plutôt roulante
- Profil performance
- Immersion
- Animations son / lumière
- Intégration des courses open
- Présence des meilleur(e)s français

PROPOSITION

- Validation de l'implantation à Vincennes

7.2 | POINT CHAMPIONNAT DE FRANCE 10 KM ET SEMI-MARATHON 2027

CF 10KM et MARATHON 2027

RAPPELS

- 2028 : unique championnat de France de 10km / semi-marathon / marathon
- Amorcer le mouvement dès 2027 sur ce principe ?
- Critère discriminant : course sur route non existante à ce jour

OPTION A

Organisation combinée en propre par la FFA

- Passage en niveau 1
- Budget porté 100% FFA
- Embauche impérative
- Avec quel support (structures, FFA)
- Course non-existante

OPTION B

Organisée combinée avec modèle hybride

- Passage en niveau 1
- Budget porté FFA mais pouvant être partagé
- Embauche à discuter, modèle à affiner
- Quelle structure ?

OPTION C

Organisée différenciée avec modèle actuel

- Niveau actuel
- Budget porté par la structure
- Pas d'embauche
- Appel à candidature classique

7.3 | PROPOSITION DU REGISTRE DES ÉPREUVES CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE 2027 - RELAIS

REGISTRE DES EPREUVES CF ELITE – RELAIS

RAPPEL

- Déplacement de la Coupe de France fin mai / début juin
- Volonté de la DTN de poursuivre le développement des relais
- Epreuves absentes des Championnats de France Elite et place possible côté courses sur ces championnats

4x100m H&F

MEDLEY LONG H&F
(400m - 1600m - 1200m - 800m)

4x400m H&F

7.4 | MODIFICATION LIVRET DES COMPÉTITIONS SUR PISTE AUTOMNAL ET HIVERNAL 2027

LIVRET DES COMPETITIONS – ORIENTATIONS

Coupe de France

- Période de qualification élargie lors de la saison
- Nombre de compétitions qualificatives ?
- Conserver la modalité des athlètes sur le même stade pour la même compétition

Championnats de France U18 Indoor

- Pas de retour trop négatif sur le fait d'avoir qualifié plus d'athlètes sur les concours

MAIS

- Nombre de salles limité
 - Difficultés d'organisation
 - Sécurité globale et responsabilité de la FFA sur les jauges d'accueil des salles
-
- Retour en arrière (pas de double sautoir à la perche)
 - **Attention plus particulière à porter sur les jauges limites pour les championnats de France U18-U20 Indoor lors des implantations**

8. | ATHLÉTISME DE HAUT-NIVEAU

8.1 | GUIDE DE L'ATHLÈTE DE HAUT-NIVEAU

Ce que révèle la consultation

01 Dispersion de l'information

Les ressources existent mais sont éparpillées entre multiples canaux, sites et interlocuteurs.

02 Absence de personnalisation

Aucun outil ne s'adapte au profil de l'athlète (catégorie, discipline, niveau, étape de carrière).

03 Mauvais timing de l'information

Les athlètes ne savent pas quoi faire et surtout quand le faire. Les échéances arrivent trop tard.

04 Pas de bon interlocuteur identifié

80% ignorent l'existence de la page FFA. L'identification du contact compétent est un problème réel.

Les athlètes ne veulent pas juste consulter — ils veulent être guidés

118

citations

Alertes sur les dates limites

102

citations

Notifications push importantes

94

citations

Espace personnalisé selon mon profil

87

citations

Mise à jour des critères de sélection

68

citations

Chat IA pour poser des questions

33

citations

FAQ interactive

Vision produit qui se dégage

" Le Guide de l'Athlète doit devenir le compagnon numérique du parcours Haut Niveau. "



Simple & Mobile



Personnalisé



Centralisé



Alertes proactives



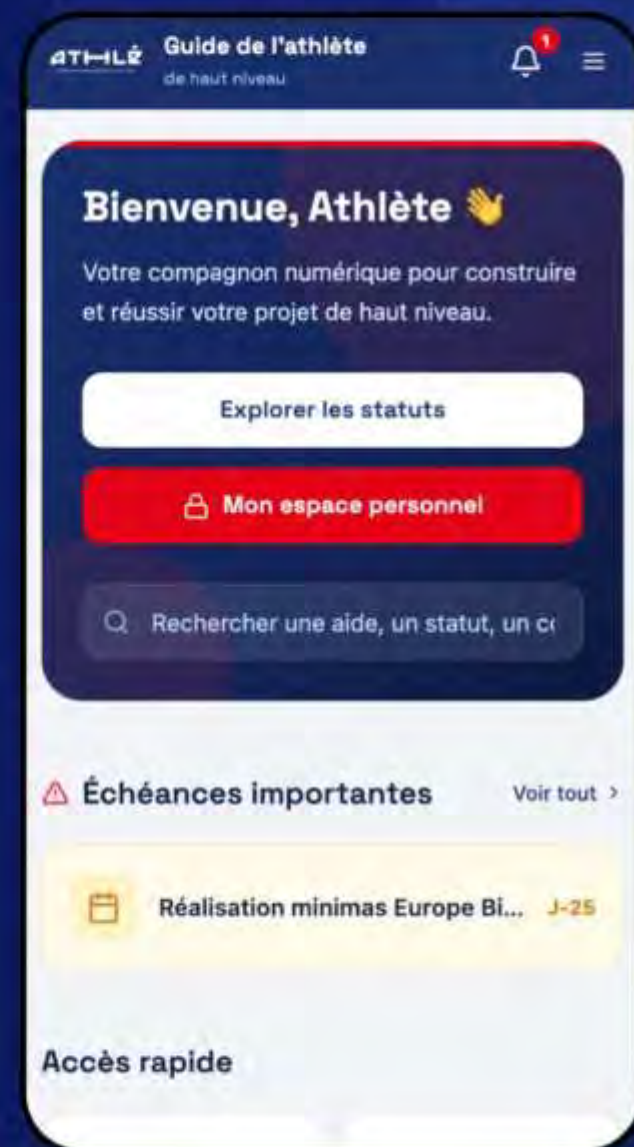
Actionnable

→ *Un assistant personnel qui accompagne l'athlète tout au long de son parcours*

GUIDE DE L'ATHLÈTE

Un outil digital centralisé pour accompagner
les athlètes de haut niveau au quotidien.

Fédération Française d'Athlétisme - CAHN - 2025



Tout ce dont l'athlète a besoin.



Informations

- Aides financières
- Listes ministérielles
- Reconversion
- Médical / social
- Athlète pro



Outils pratiques

- Simulateur d'aides
- Recherche rapide
- FAQ complète
- Contacts utiles
- Accès régionaux



Accompagnement

- Interlocuteurs identifiés
- Orientation simplifiée
- CAHN en direct
- Structures régionales
- Infos locales

8.2 | CLUBS CENTRE DE PERFORMANCE

Reconnaissance et soutien des clubs producteurs de performance

1. Un projet coconstruit (GT élus/DTN/clubs) qui répond à 2 engagements fédéraux forts :

- Reconnaître les clubs comme acteurs de la haute performance
- La professionnalisation des entraîneurs

Ces engagements figuraient parmi les orientations majeures du projet présenté lors de la campagne électorale.

Ils rejoignent la note du DTN produite le 18 mars

Rappel note DTN : Objet : Dispositif fédéral de reconnaissance et de contribution des entraîneurs de haute performance

Pourquoi ?

- montée en exigence du niveau international
- dispositifs existant (l'ANS), liés à l'accompagnement d'athlètes identifiés individuellement vs d'entraîneurs capables de produire durablement de la performance
- perspective des échéances olympiques 2028, 2032 et 2036, il apparaît stratégique pour la FFA de renforcer son action en faveur de la structuration et de la transmission de l'expertise d'entraînement, afin de consolider les environnements de performance et de préparer la prochaine génération d'entraîneurs.

Points de vigilance :

- **ne pas privilégier certains clubs ou territoires** => critères d'éligibilité transparents et objectivables (expertise et résultats)
- Produire de la perf dans la durée,
- contreparties fédérales (transmission, implication)

=> 15/20 coachs – budget annuel 245 à 600 K€

2. Le constat

Le groupe de travail a identifié que le principal levier de progression de la haute performance au sein des clubs réside dans la professionnalisation des entraîneurs qui créent et accompagnent la performance.

Plusieurs évolutions et éléments rendent cette démarche pertinente et nécessaire :

- La diminution progressive du nombre de Conseillers Techniques Sportifs.
- La nécessité de renforcer durablement le réseau d'entraîneurs de haut niveau présent dans les clubs.
- Les limites des dispositifs actuels (Pôles Espoirs territoriaux, Pôles Avenir), principalement orientés vers l'accompagnement des jeunes sportifs, ne permettant pas toujours de répondre aux besoins de la haute performance des athlètes plus âgés.

3. L'ambition

Identifier des clubs reconnus comme « centres de performance » et soutenir leur développement.

Ces clubs devront :

- disposer d'entraîneurs identifiés comme créateurs ou accompagnateurs de la haute performance
- offrir un environnement d'entraînement performant ;
- proposer un accompagnement socioprofessionnel adapté aux sportifs engagés dans un double projet.

4. Le dispositif proposé :

Mise en place d'une aide fédérale à la professionnalisation des « coachs performance club ».

Principes :

- cofinancement avec le club ;
- soutien individualisé et non forfaitaire ;
- consolidation d'emplois existants ou augmentation du temps consacré à l'accompagnement des sportifs de haut niveau ;
- modulation des aides selon les besoins et les projets.

Reconnaissance et soutien des clubs producteurs de performance

5. État d'avancement : Identification des clubs et des entraîneurs en cours avec l'appui de Philippe et Céline selon cette méthodologie :

- 1- Identification sur un historique des 3 dernières années des 20 / 25 premiers clubs via plusieurs critères
- 2- Ajustement en retirant les athlètes ne s'entraînant pas des clubs identifiés
- 3- Identification des entraîneurs encadrant ou ayant entraîné plusieurs athlètes
- 4- Questionnaire envoyé aux clubs et ou entraîneurs pour connaître leur situation professionnelle

.

Reconnaissance et soutien des clubs producteurs de performance

8. Perspectives 2027-2028 : Sous réserve d'une évaluation positive :

- élargissement du dispositif ;
- intégration de nouveaux entraîneurs ;
- renforcement progressif du maillage territorial de la haute performance ;
- consolidation du rôle des clubs dans la production de la performance fédérale.

9. | COMMISSION DES ATHLÈTES DE HAUT-NIVEAU (CCHN)

9.1 | STRATÉGIE ET VISION DU MANDAT DE LA CAHN

10. | INTERVENTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

10.1 | DIAMOND LEAGUE

MEETING DE PARIS



14 100 billets vendus – SOLD OUT 3 semaines avant le Meeting

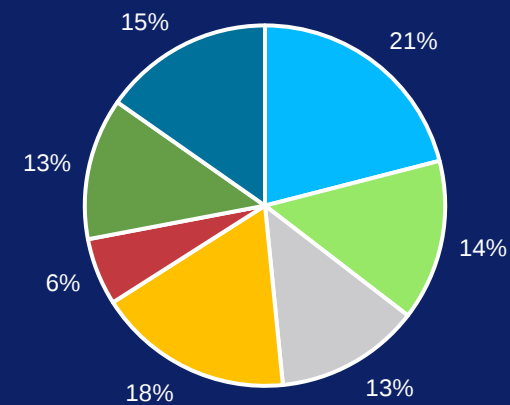
3 545 places vendues pour la Fête des Clubs (62% de clubs IDF)

503 k € de recettes (+30% vs 2025)

Annonces plateau à venir:

- 800m F (à confirmer)
- Plateau international (17 juin)
- Plateau français (19 juin)

Invitations: jauge de 3000 places



■ VIP ■ Partenaires ■ Collectivités ■ Organisation
■ Pré Meeting ■ CTS & Salariés ■ Athlètes

MEETING DE PARIS

AU-DELÀ DU MEETING...



Mercredi 24 juin

- **Journée**

Parvis Adidas ARENA

Lancement/Animation U'NXT

Jeudi 25 juin

- **Matin**

Stade Charléty

Animation sport-santé
collaborateurs de France Travail
Signature convention
FFA/France Travail

- **11h**

Maison de l'Athlé (FFA)

Samedi 27 juin

- **À p. de 15h**

Stade Charléty

Points presse athlètes

- **À p. 17h30**

Locaux LeHyve Paris

Soirée Alumni Athlé

- **20h**

Hôtel meeting

Dîner Partenaires

MEETING DE PARIS

DIMANCHE 28 JUIN



- 12h-15h Séquence Club des 300 (Maison de l'Athlé)
- À p. de 14h20 Avant-programme et épreuves régionales
- 14h30 Réception Crédit Mutuel (CNOSF)
- 15h-17h30 Ouverture Espace VIP
- 15h44 Tour d'honneur fête des Clubs
- À p. de 16h Rassemblements des anciens internationaux (CNOSF)
- 17h Premières épreuves (concours et séries haies hautes)
- 17h45 Animations d'ouverture
- 18h-20h Meeting DL – créneau TV
- 20h-22h Ré-ouverture Espace VIP

Et encore :

- opération de valorisation des bénévoles/juges Ligue G-E / Locaux EBS)
- Signature de la convention pluriannuelle 2025-2028 avec la Région IDF (à préciser)

ORGANISATION MEETING DIAMOND LEAGUE : STRATÉGIE FÉDÉRALE

OBJECTIFS :

- Nécessité d'une meilleure visibilité et meilleure coordination globale
- ➔ Projet de création d'un organigramme afin de délimiter le périmètre et les responsabilités des personnes concernées.
- ➔ Valider la stratégie sportive souhaitée par la FFA

10.2 | POINT RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION GÉNÉRALE : piste de réflexion nouvelle organisation

Dans un souci d'efficience, la Direction générale fera l'objet d'une réorganisation.

Ce changement portera sur la gestion de l'accueil.

Notre volonté est d'assurer une traçabilité de l'ensemble des appels extérieurs et d'apporter les réponses adéquates (transfert vers le collaborateur concerné, communication des informations de contacts)

ORGANISATION PÔLE JURIDIQUE

Point sur les signalements

Au 1er juin 2026, 80 signalements ont été enregistrés, soit le double par rapport à 2025.

Sur ces 80 signalements :

- 29 partent au Comité d’Ethique et de Déontologie (CED).
- Tous les autres sont orientés vers les Commissions disciplinaires.

11. | INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

11.1 | ÉQUIPE DE FRANCE

Championnats Off Road – Kamnik (Slovénie) - 6 au 8 juin

Ambition fédérale

Seniors : Top 8 en individuel et Top par équipe

U20 : Top 5 par équipe



Résultats conformes aux attentes

en deçà sur la course en montagne sénior

Enjeu à venir : rester 1^{ère} nation européenne voire mondiale

Axes de développement :

- Promouvoir des passerelles chez les U20 entre des profils piste (steeple) – cross country – course en montagne
- Renforcer les temps communs (stages – compétitions) chez les seniors pour entretenir une dynamique

			individuel	équipe
Uphill	Femmes	U20		②
	Hommes	U20	① ① ③	①
	Femmes	Senior	③	②
	Hommes	Senior		②
Trail	Femmes	Senior		②
	Hommes	Senior	① ③	①
Up & Down	Femmes	U20		①
	Hommes	U20	① ②	①
	Femmes	Senior	③	
	Hommes	Senior		

Championnats Off Road – Kamnik (Slovénie) - 6 au 8 juin

Medal Table

1		France	Total	
	 8	 5	 4	17
2		Switzerland	Total	
	 4	 2	 2	8
3		Germany	Total	
	 4	 1	 1	6
4		Great Britain & N.I.	Total	
	 3	 1	 3	7
5		Spain	Total	
	 1	 3	 5	9
6		Italy	Total	
	 1	 3	 3	7

Placing Table

1		France	Total 29						
	8		5		4				
4th:	2	5th:	2	6th:	4	7th:	2	8th:	2

2		Switzerland	Total 16						
	4		2		2				
4th:	3	5th:	2	6th:	3	7th:	0	8th:	0

3		Great Britain & N.I.	Total 17						
	3		1		3				
4th:	4	5th:	5	6th:	0	7th:	0	8th:	1

4		Spain	Total 19						
	1		3		5				
4th:	2	5th:	2	6th:	1	7th:	2	8th:	3

5		Italy	Total 17						
	1		3		3				
4th:	4	5th:	2	6th:	1	7th:	3	8th:	0

12. | DOSSIERS DU BUREAU FÉDÉRAL

12.1 | LICENCES - CLUBS - PPS

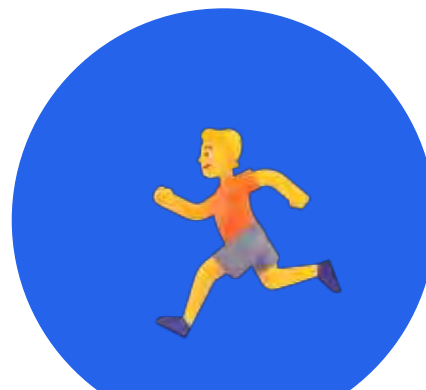
LICENCES - TITRES DE PARTICIPATION - CLUBS

11 JUIN 2026



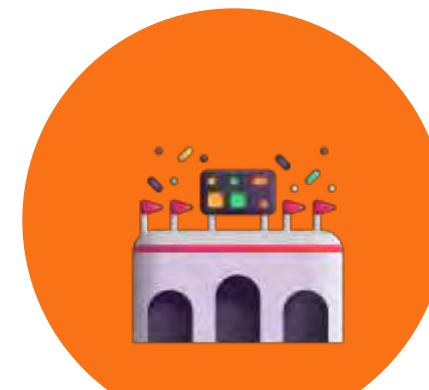
LICENCES

344 454



PPS

1 548 651



CLUBS

2 611

	A	B	C	C/B %	C/A %
40 ARA	36275	36299	36685	101.06%	101.13%
41 BFC	12162	12170	12689	104.26%	104.33%
42 BRE	20949	20959	21108	100.71%	100.76%
43 CEN	12782	12792	12688	99.19%	99.26%
44 COR	1693	1697	1987	117.09%	117.37%
45 G-E	25552	25574	25918	101.35%	101.43%
46 H-F	27921	27942	29160	104.36%	104.44%
47 I-F	56283	56323	56349	100.05%	100.12%
48 NOR	18856	18869	19992	105.95%	106.02%
49 N-A	30379	30400	31555	103.80%	103.87%
50 OCC	26101	26116	26659	102.08%	102.14%
51 P-L	27609	27617	28884	104.59%	104.62%
52 PCA	24133	24156	25178	104.23%	104.33%
53 C-T	103	103	116	112.62%	112.62%
54 GUA	3035	3040	3132	103.03%	103.20%
55 GUY	950	950	980	103.16%	103.16%
56 MAR	2839	2853	2760	96.74%	97.22%
57 MAY	316	318	310	97.48%	98.10%
58 N-C	951	998	995	99.70%	104.63%
59 P-F	1001	1009	919	91.08%	91.81%
60 REU	6365	6376	6314	99.03%	99.20%
Présentation Athlé 2018	83	96	76	79.17%	91.57%
	336338	336657	344454	102,32%	102,41%

12.2 | RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

12.3 | CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE

TEXTE ACTUEL	PROPOSITION DE MODIFICATIONS
<u>Article 1.2 – REAFFILIATION DES CLUBS</u> 1.2.1 Tout Club qui n'aura pas commencé une des démarches nécessaires à sa réaffiliation telles que précisées à l'article 1.2.4. au plus tard le 30 septembre 2026 à 24h sera automatiquement radié à compter du 1er octobre à 00h. La Présidente de la CSR informera le Club concerné par courrier électronique et la CSR actera des radiations lors de sa première réunion d'octobre.	<u>Article 1.2 – REAFFILIATION DES CLUBS</u> 1.2.1 Tout Club qui n'aura pas <u>finalisé</u> les démarches nécessaires à sa réaffiliation telles que précisées à l'article 1.2.4. au plus tard le 30 septembre 2026 à 24h sera automatiquement radié à compter du 1er octobre à 00h. La Présidente de la CSR informera le Club concerné par courrier électronique et la CSR actera des radiations lors de sa première réunion d'octobre.

MODIFICATION DE LA CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE

Validation par le Bureau Fédéral

12.4 | QUID DES CLUBS DE MOINS DE 5 LICENCIÉS ?

CLUBS DE MOINS DE 5 LICENCIÉS

Validation par le Bureau Fédéral

12.5 | AFFAIRES ÉTHIQUES & DISCIPLINAIRES

12.6 | FUTUR DU COLLECTIF DES CLUBS D'ÉLITE

COLLECTIF DES CLUBS ÉLITES

QUI ?	Clubs élites 1 et 2 (+ ceux qui s’y trouvaient au cours des 5 dernières années)
POURQUOI ?	Etablir une communication directe entre la FFA et les clubs élites Transmettre des informations utiles à la gestion du haut-niveau Comprendre la politique de la Fédération Créer un climat de confiance Partager des expériences
QUAND ?	2 fois par an
OU ?	Au siège de la FFA
COMMENT ?	Assimilable à un groupe de travail du CCHN

13. | INTERVENTION DU PRÉSIDENT DU CNL

14. | INTERVENTION DU PRÉSIDENT DU CNCD



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

Jeudi 11 juin 2026

RÉUNION DU BUREAU FÉDÉRAL
- SIÈGE DE LA FFA -